

# commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**ALINORM 10/33/26**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-troisième session  
Genève, Suisse, 5-9 juillet 2010*

### RAPPORT DE LA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

*Düsseldorf, Allemagne  
2 - 6 novembre 2009*

**Remarque :** La lettre circulaire CL 2009/32-NFSDU est incluse dans le présent rapport.

# commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX

CL 2009/32-NFSDU  
Novembre 2009

**AUX :** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées

**DU :** Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius,

**OBJET :** Distribution du rapport de la trente-et-unième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (ALINORM 09/33/26)

## A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR ADOPTION À SA 33<sup>ème</sup> SESSION :

### Projets de normes à l'étape 8 de la procédure

#### 1. **Projet de Liste de méthodes pour les fibres alimentaires, note de bas de page 1 révisée de la définition des fibres alimentaires y comprise (paragraphe 34-49, annexe II).**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document ci-dessous, notamment concernant les implications qu'il pourrait avoir sur leurs intérêts économiques, sont invités à le faire de préférence par courrier, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex* (partie 3 – Procédure uniforme d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), envoyé à l'adresse ci-dessus, avant le **31 mars 2010**.

### Avant-projets de normes à l'étape 5 de la procédure

#### 2. **Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (paragraphe 50-85, annexe III).**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document ci-dessous, notamment concernant les implications qu'il pourrait avoir sur leurs intérêts économiques, sont invités à le faire de préférence par courrier, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex* (partie 3 – Procédure uniforme d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), envoyé à l'adresse ci-dessus, avant le **31 mars 2010**.

## B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

### **Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (à l'étape 3 de la procédure) (paragraphe 74-87, annexe IV)**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document ci-dessous sont invités à le faire par courriel adressé à : M. Georg Müller, Secrétariat

du CCNFSDU Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn, Allemagne. Tél.: +49 (228) 99 529 33 87 ; télécopie : +49 (228) 99 529 49 65 ; courriel : [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de) avec copie envoyée au secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius à l'adresse ci-dessus avant le **15 juin 2010**.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trente-et-unième session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime est parvenu aux conclusions suivantes :

### QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTETROISIÈME SESSION POUR ADOPTION FINALE :

Le Comité :

- est convenu d'avancer le Projet de Listes de méthodes pour les fibres alimentaires, note de bas de page 1 révisée de la définition des fibres alimentaires y comprise, pour adoption à l'étape 8 par la Commission (paragraphe 34-49, annexe II) ;
- est convenu d'avancer les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale pour adoption à l'étape 5 par la Commission (paragraphe 50-85, annexe III) ;
- est convenu de demander à la Commission d'approuver les nouveaux travaux sur la révision des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 9-1987) (paragraphe 87-96, annexe V) ;
- est convenu de demander à la Commission d'approuver les nouveaux travaux sur la révision des Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991) (paragraphe 105-123, annexe VI).

### QUESTIONS RENVOYÉES À D'AUTRES COMITÉS

#### Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

- Le Comité a apporté des clarifications concernant la référence aux calories et le calcul de l'énergie issue des disaccharides (paragraphe 11-13) ;
- Le Comité est convenu de conserver les méthodes AOAC et CEN recourant aux micro-essais pour la détermination de la vitamine B6 (paragraphe 14).

#### Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

- Le Comité est convenu de transmettre la discussion sur *Inclusion des gras saturés et du sodium par rapport aux valeurs de référence des éléments nutritifs, au regard des éléments associés au risque de maladie non transmissible* conformément aux paragraphes 149-152 (paragraphe 16, 149-152).
- Le Comité a conclu qu'aucun consensus clair n'avait pu être atteint pour les allégations concernant les sucres ajoutés et les acides gras trans à ce stade et est convenu de demander au CCFL de fournir des informations supplémentaires sur les types d'allégations dès lors que le CCFL aura identifié les allégations pour lesquelles des conditions doivent être établies (paragraphe 17-22).
- Le Comité est convenu de reporter l'examen de la nécessité de l'*Élaboration de principes permettant aux pays d'évaluer le critère 1* jusqu'à ce que le CCNFSDU ait établi les principes afférents dans les nouveaux travaux proposés sur les VNR-MNT (paragraphe 23-24).
- Le Comité est convenu de recommander au CCFL d'établir une définition des VNR et de transmettre au CCFL pour examen la définition proposée des VNR (paragraphe 147-148).

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Paragraphes</b>
INTRODUCTION .....	1
OUVERTURE DE LA SESSION .....	2-3
PARTAGE DES COMPÉTENCES .....	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	5-9
QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU PAR D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (POINT 2(I) DE L'ORDRE DU JOUR) : .....	10-24
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONAGE.....	11-14
COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES .....	15-24
QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (POINT 2 (II) DE L'ORDRE DU JOUR) .....	25-33
LISTE DE MÉTHODES POUR LES FIBRES ALIMENTAIRES À L'ÉTAPE 7 (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR).....	34-49
AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL À L'ÉTAPE 4 (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	50-87
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS (CAC/GL 9-1987) (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	88-97
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE PRÉSENTANT UNE INSUFFISANCE PONDÉRALE (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	98-105
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES DU CODEX POUR LA MISE AU POINT DES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 8-1991) (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	106-124
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE (VNR) POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	125-154
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS .....	155-159
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION .....	160

## LISTE DES ANNEXES

	<b>Page</b>
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS .....20
ANNEXE II	LISTE DE MÉTHODES POUR LES FIBRES ALIMENTAIRES, À L'ÉTAPE 8.....44
ANNEXE III	AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX POUR LA POPULATION GÉNÉRALE, À L'ÉTAPE 5.....46
ANNEXE IV	AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉS À DES FINS D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL, À L'ÉTAPE 3 .....48
ANNEXE V	DOCUMENT DE PROJET : PROPOSITION RÉVISÉE DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS (CAC/GL 09-1987).....50
ANNEXE VI	DOCUMENT DE PROJET : PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR LA RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE AU POINT DES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 08-1991) .....53
ANNEXE VII	DOCUMENT DE PROJET : PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES LIÉES AU RÉGIME ALIMENTAIRE POUR LA POPULATION GÉNÉRALE .....56

## INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a tenu sa trente-et-unième session à Düsseldorf, Allemagne, du 2 au 6 novembre 2009, à l'aimable invitation du gouvernement allemand. Cette session était présidée par le Dr Rolf Grossklaus, Directeur et professeur à l'Institut fédéral d'évaluation des risques, Berlin, et coprésidée par le Dr. Lorena Rodriguez, Chili. Y ont pris part 260 délégués, observateurs et conseillers représentant 67 pays membres, une organisation membre et 29 organisations internationales.

## OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Bernhard Kühnle, Directeur général des affaires vétérinaires et de sécurité alimentaire - Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Allemagne, s'est adressé au Comité au nom du ministre de la santé allemand, Mme Ilse Aigner. M. Kühnle a souligné que la responsabilité globale du Codex Alimentarius consiste à élaborer des normes pour la sécurité et la qualité des aliments dans le but de protéger les consommateurs du monde entier dans le contexte de la mondialisation du commerce des denrées alimentaires. Au regard des travaux spécifiques du Comité, M. Kühnle a précisé qu'il était fondamental que le Comité élabore des VNR non seulement pour les vitamines et les sels minéraux mais aussi en relation avec les maladies non transmissibles, afin de traiter ce problème. Il a attiré l'attention du Comité sur le fait que le droit fondamental des êtres humains, à savoir le droit à la nourriture, n'est toujours pas respecté puisque le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde a considérablement augmenté ces dernières années.

3. M. Kühnle a rappelé que le Comité s'efforçait de résoudre ces problèmes en étudiant des propositions de développement de documents pour les enfants malnutris en insuffisance pondérale et a encouragé le Comité à poursuivre les travaux sur l'identification et le traitement des éléments nutritifs liés aux maladies chroniques, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé. Pour conclure, M. Bernhard Kühnle a souhaité plein succès aux délégués.

## Partage des compétences

4. Conformément à l'article II.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité a été saisi du document de séance CRD 2, sur la répartition des compétences entre la Communauté européenne (CE) et ses États membres, et a signalé que 16 États membres de la CE étaient représentés à la session en cours.<sup>1</sup>

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

5. Le Comité a accepté la proposition de l'OMS de traiter le Point 7 de l'ordre du jour avant le Point 6 de l'ordre du jour car cela pourrait permettre de clarifier certaines questions soulevées dans le Point 6 de l'ordre du jour.

6. Le Comité est également convenu d'étudier les résultats du Groupe de travail physique sur le développement de VNR associées à une augmentation ou à une diminution du risque de maladies non transmissibles (Point 8 de l'ordre du jour), organisé avant la session, après le Point 4 de l'ordre du jour car il existe des sujets communs à ces deux points.

7. Le Comité a accepté de reporter l'examen du Point 4 de l'ordre du jour après celui du Point 5 de l'ordre du jour afin de donner plus de temps aux délégations pour étudier le rapport du groupe de travail.

8. Le Comité a approuvé la proposition de la délégation du Soudan de considérer l'ajout de la gomme acacia à la norme sur les préparations pour nourrissons au Point 9 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs ».

9. Le Comité a adopté l'ordre jour provisoire comme ordre du jour de sa session, avec les modifications susmentionnées.

---

<sup>1</sup> CRD 2 (Ordre du jour provisoire annoté sur le partage des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres).

<sup>2</sup> CX/NFSDU 09/31/1.

## QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU PAR D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2(i) de l'ordre du jour)<sup>3</sup>

10. Le Comité a constaté que les questions soulevées par la 32<sup>ème</sup> session de la Commission et présentées dans les parties A et B du document CX/NFSU 09/31/2 étaient purement informatives. Le Comité a étudié comme suit les questions soumises par les autres Comités et groupes spéciaux du Codex :

### Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

#### Calcul de l'énergie et méthodes pour la vitamine B6

11. Concernant la demande du CCMAS de clarifier la référence aux calories et d'envisager l'établissement de facteurs de conversion pertinents pour les kilojoules, le Comité, après discussion, est convenu de remplacer « calories » par « énergie » dans la dénomination figurant dans le tableau et dans le titre de la note de bas de page 2.

12. Le Comité en outre étudié la manière dont le calcul de l'énergie provenant des disaccharides pouvait être traité. Le Comité a pris acte de la clarification de la FAO, concernant le fait que les disaccharides ne disposent pas des mêmes facteurs de conversion que les monosaccharides car ces derniers comprennent de l'eau supplémentaire, ajoutée à des fins d'hydrolyse par rapport aux polymères glucidiques à plusieurs liaisons, dont les disaccharides. Étant donné que de l'eau supplémentaire est incluse dans la valeur pour les monosaccharides, le facteur de conversion énergétique pour les monosaccharides est plus faible et le Comité est convenu que le calcul de l'énergie issue des disaccharides devrait être couvert par les (b) glucides.

13. Le Comité est convenu d'ajouter une colonne supplémentaire pour les facteurs de conversion pour les kilojoules, conformément à la demande du CCMAS, et a ajouté la section (g) pour préciser que la contribution énergétique des glucides (b) ne devait pas inclure la contribution des monosaccharides (d), en adoptant la formulation suivante :

#### Note de bas de page 2 : Section 9. Énergie par calcul – Section 9.2 Facteurs de conversion\*

(a) Protéines	4 kcal par g	17 kJ par g
(b) Glucides	4 kcal par g	17 kJ par g
(c) Lipides	9 kcal par g	37 kJ par g
(d) Monosaccharides (déterminés en tant que tels lorsque leur présence est confirmée) :	3,75 kcal par g	16 kJ par g

\*Énergie alimentaire : méthodes d'analyse et facteurs de conversion. FAO Food and Nutrition Paper 77, Rome, 2003.

(e) Ingrédients spécifiques d'un aliment ; voir « Besoins énergétiques et besoins en protéines » (série de rapports sur les réunions nutrition de la FAO n° 52 ou série des rapports techniques de l'OMS n° 522)

(f) D'autres facteurs de conversion énergétique peuvent être utilisés lorsque la formulation de l'aliment et la teneur en éléments nutritifs sont connues et lorsque ces facteurs de conversion spécifiques sont physiologiquement plus éloquentes que les facteurs susmentionnés

(g) La contribution énergétique des (b) glucides ne devrait pas inclure la contribution énergétique des (d) monosaccharides.

14. En ce qui concerne la demande du CCMAS, à savoir si les méthodes AOAC et CEN recourant aux micro-essais pour la détermination de la vitamine B6 devraient être conservées ou remplacées par des méthodes plus modernes, le Comité a fait remarquer que ces méthodes utilisant des micro-essais étaient utiles parce qu'elles mesurent l'activité biologique de cette vitamine et est donc convenu de les conserver.

### Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires

15. Le Comité a étudié la demande du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires concernant les modifications proposées de la section 3.2 des Directives sur l'étiquetage nutritionnel au regard de la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire, par rapport aux

<sup>3</sup> CX/NFSU 09/31/2 ; CRD 10 (Observations de l'Indonésie).

recommandations de la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé. Le Comité a apporté les réponses ou commentaires suivants aux trois questions posées par le CCFL.

*Inclusion des gras saturés et du sodium par rapport aux valeurs de référence des éléments nutritifs, au regard des éléments associés au risque de maladie non transmissible*

16. Le Comité a rappelé que le CCFL avait proposé d'ajouter les gras saturés et le sodium ou le sel à la liste des éléments nutritifs qui doivent être déclarés lorsqu'une déclaration des éléments nutritifs est requise et a pris note d'une proposition visant à établir en priorité des VNR pour les éléments nutritifs évoqués par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Toutefois, le Comité est convenu de reporter les discussions à ce sujet après l'examen des résultats des travaux du groupe de travail physique sur les VNR associées au risque de maladies non transmissibles (voir point 8 de l'ordre du jour).

*Établissement d'allégations prises en compte pour l'utilisation de l'étiquetage se rapportant au sel, aux acides gras trans et aux sucres ajoutés*

17. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur de l'établissement d'une allégation pour le sodium/sel, mais des points de vue plus divergents ont été constatés sur la formulation de l'allégation, à savoir utilisant le terme sodium, plus cohérent avec les preuves scientifiques, ou « sel », plus familier aux consommateurs mais susceptible de causer une certaine confusion en raison de l'existence d'autres sels.

18. Certaines délégations ont affirmé leur soutien aux allégations pour les acides gras trans en raison des preuves scientifiques très claires attestant de leurs effets négatifs sur la santé et de leur importance en matière de santé publique dans certains pays, qui pourrait augmenter si les gras saturés étaient inclus dans la déclaration des éléments nutritifs. D'autres délégations n'étaient pas en faveur de la mise en œuvre d'une déclaration obligatoire des acides gras trans et ont rappelé que cette question faisait toujours l'objet de discussions au sein du CCFL. Il a aussi été proposé d'étudier la relation entre l'allégation comparative pour les gras saturés et la déclaration des acides gras trans. Le Comité a également rappelé que les acides gras trans devaient être pris en compte en relation avec les allégations pour les gras saturés, comme le précise le Tableau des conditions relatives à la teneur en éléments nutritifs des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997).

19. Certaines délégations ont souligné que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires devait d'abord résoudre les problèmes en matière d'étiquetage, et notamment concernant la déclaration obligatoire et le développement des allégations. Le Président a rappelé que le CCNFSDU avait pour responsabilité de développer les conditions pour les allégations et que, à cette fin, il avait besoin d'une indication claire du type d'allégations à étudier, alors que les décisions sur les questions d'étiquetage restaient du ressort du CCFL.

20. Certaines délégations ont approuvé la déclaration des sucres ajoutés, et le développement de conditions pour ces allégations. D'autres délégations ont souligné les difficultés en rapport avec ces allégations, dans le but d'identifier les effets physiologiques et de déterminer la quantité de sucres ajoutés en comparaison avec les autres sucres et, de ce fait, n'ont pas soutenu la déclaration des sucres ajoutés.

21. Le Comité a pris acte des données présentées par une délégation concernant l'utilisation des allégations « sans sel ajouté » ou « sans sucres ajoutés » au niveau national, de même que des conditions afférentes à ces allégations, qui apportent des informations utiles aux consommateurs et pourraient être utilisées comme une approche alternative à la déclaration de la quantité de sel ou de sucres ajoutés.

22. Au titre de conclusion générale, le Comité a estimé que l'établissement d'allégations en rapport avec le sel présentait des avantages. À ce stade, aucun consensus clair n'a pu être atteint pour les sucres ajoutés et les acides gras trans. Toutefois, une fois que le CCFL aura identifié les allégations pour lesquelles des conditions devraient être établies, le CCFL devra fournir des informations supplémentaires sur les types d'allégations pour lesquelles le CCFL souhaite que le CCNFSDU établisse des critères, sur les objectifs des allégations et sur les priorités du CCFL pour le développement de critères relatifs aux allégations.

*Élaboration de principes permettant aux pays d'évaluer le critère 1 : « capacité de traiter d'une question de santé publique », lorsqu'ils concilient les questions de santé nationales et mondiales*

23. Le Comité a rappelé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait adopté, de manière générale, deux critères permettant d'identifier les éléments nutritifs pour une inclusion dans la liste à des fins d'étiquetage, et a demandé des conseils sur le premier critère.

24. Quant à la demande du CCFL concernant l'étude par le CCNFSDU de la nécessité d'établir des principes pour estimer l'importance en matière de santé publique au niveau national et au niveau mondial pour l'étiquetage nutritionnel, le Comité a pris note du potentiel de révision du texte et/ou d'ajout d'un ou de plusieurs principes afin d'intégrer les éléments nutritifs associés au risque de maladie non transmissible à la section 3.2.1.4 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Néanmoins, il pourrait être approprié de reporter l'étude de la nécessité de tels principes tant que le CCNFSDU n'a pas établi de principes correspondants dans sa proposition de nouveaux travaux sur les VNR-MNT.

#### **QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 2 (ii) de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

25. Le représentant de la FAO a informé le Comité des activités récentes et futures prévues de la FAO. Le représentant a indiqué que la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les graisses et les acides gras dans l'alimentation humaine, qui s'est tenue en novembre 2008, a mis l'accent sur le rôle de certaines catégories d'acides gras et sur la réduction des acides gras trans dans les aliments. Le rapport de la Consultation contenant les recommandations finales sur les exigences est actuellement finalisé alors que les documents de base préparés pour la Consultation ont été publiés dans la revue *Annals of Nutrition and Metabolism* (volume 55, 2009).

26. Le représentant a signalé que la FAO est en faveur d'une approche locale, durable et basée sur l'alimentation pour résoudre le problème de la malnutrition, et axe donc de plus en plus ses travaux sur la biodiversité. La FAO, en collaboration avec Biodiversity International, a développé deux indicateurs nutritionnels pour la biodiversité, le premier concernant la composition des aliments (en 2007) et le deuxième la consommation alimentaire (en 2009), grâce à des consultations d'experts. Il est prévu que ces indicateurs conduiront à une augmentation de la consommation de variétés à forte densité nutritionnelle et, si elle est signalée et incluse dans les évaluations nutritionnelles, à une diminution de la nécessité des programmes d'enrichissement. La publication « *Indigenous Peoples' Food Systems: the many dimensions of culture, diversity and environment for nutrition and health* » a été publiée en 2009 ; elle démontre la transition des systèmes alimentaires traditionnels vers une introduction croissante d'aliments transformés et occidentalisés, d'où une augmentation des taux d'obésité et de maladies non transmissibles.

27. Le représentant a précisé que la publication « *Food Composition Study Guide* » fournit toutes les informations nécessaires sous forme de questions-réponses sur la composition des aliments et pourrait être très utile dans le cadre des discussions du CCFL sur l'étiquetage nutritionnel obligatoire. Une autre publication, « *Innovations in Food Labelling* », à paraître en décembre 2009, traite des questions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires. La FAO a aussi informé le Comité que la consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les risques et bénéfices de la consommation de poisson se tiendra en janvier 2010.

28. Le représentant de l'OMS a informé le Comité des nouveaux développements au sein de l'OMS sur les conseils scientifiques concernant la nutrition. L'établissement d'un nouveau processus de développement des directives de l'OMS a donné lieu à de nombreuses modifications de la manière dont l'OMS produit ses directives et ses recommandations. Pour mettre en œuvre ce nouveau processus dans le cadre de la fourniture de conseils scientifiques, l'OMS établit le Groupe consultatif d'experts OMS sur les directives nutritionnelles ; les membres de ce dernier sont des experts appartenant à divers groupes consultatifs d'experts de l'OMS et des experts figurant sur une liste plus vaste établie au moyen d'appels à candidature d'experts. Grâce à ce processus renforcé de fourniture de conseils scientifiques sur la nutrition, l'OMS a commencé certains travaux décrits dans le document CX/NFSDU09/31/2.Add1, tels que la supplémentation en vitamine A et le niveau de lipides totaux et l'obésité et les maladies non transmissibles associées, ainsi que d'autres questions présentant une certaine importance en matière de santé publique, dont les sucres et la santé.

29. Un réseau mondial d'institutions est également mis en place dans le cadre du renforcement des conseils scientifiques sur la nutrition de l'OMS, afin de faciliter l'harmonisation efficace de ces conseils. La première réunion du réseau mondial d'institutions est prévue pour février 2010, et aura notamment pour but de discuter des principes directeurs et du cadre du développement des profils nutritionnels.

30. La Bibliothèque des preuves de l'OMS en matière de nutrition constitue un autre de ces nouveaux développements ; il s'agit d'un portail web en ligne, qui contient : 1) les nouvelles directives et les directives révisées développées au moyen du nouveau processus de développement des directives de l'OMS, et 2) les

---

<sup>4</sup> CX/NFSDU 09/31/2-Add.1.

informations les plus complètes et les plus récentes concernant les interventions nutritionnelles et les directives concernant les programmes, ainsi que les outils disponibles, tels que le manuel de procédure sur les directives sur les régimes alimentaires, qui ont été testés sur le terrain dans un certain nombre de pays, entre autres.

31. Le représentant de l'OMS a en outre informé le Comité de la poursuite du développement et de l'établissement proposé d'un nouvel arrangement procédural intitulé « Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition » (JEMNU). Les JEMNU remplaceront l'arrangement actuel de la consultation d'experts ad hoc pour la fourniture de conseils scientifiques sur les aliments et la nutrition au Codex et aux États membres. La sélection des experts, qui proviendront de différents groupes consultatifs d'experts de la FAO et de l'OMS et des listes d'experts comprenant les personnes ayant répondu aux appels à candidature, se basera sur l'objectif des travaux et sur les objets des conseils scientifiques que doivent fournir les JEMNU. L'appartenance aux JEMNU sera limitée à la durée d'une mission spécifique.

32. De plus, le représentant de l'OMS a particulièrement attiré l'attention du Comité sur les informations liées à la consultation conjointe OMS/UNICEF/PAM/UNHCR sur la gestion diététique d'une malnutrition aigüe modérée tenue en octobre 2008, dont le rapport est disponible sur le site web de l'OMS ; les documents de base sont aussi désormais disponibles dans l'édition du Food and Nutrition Bulletin de septembre 2009. Suite à cette réunion, l'OMS travaille actuellement, en collaboration avec ses partenaires, sur le développement de spécifications pour les aliments d'appoint destinés aux enfants modérément malnutris âgés de six mois à cinq ans. Ces travaux consécutifs devraient être achevés d'ici janvier 2010 et les directives conjointes OMS/UNICEF/UNHCR/PAM seront disponibles mi-2010 sous la forme de déclaration commune. En outre, il est prévu d'organiser une deuxième consultation sur la malnutrition modérée afin d'améliorer les directives politiques et la mise en œuvre des programmes sur la gestion de la malnutrition modérée.

33. Le représentant de l'OMS a aussi informé le Comité sur la consultation technique mixte OMS/UNICEF sur le Renforcement des actions visant à améliorer l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge de six à 23 mois dans les programmes nutritionnels en faveur de la santé infantile tenue en octobre 2008, qui a discuté d'un cadre de transposition des Principes directeurs pour l'alimentation complémentaire de l'enfant allaité au sein et des Principes directeurs pour l'alimentation des enfants de six à 24 mois qui ne sont pas allaités au sein dans le contexte des interventions spécifiques. Suite à cette consultation, l'OMS, l'UNICEF et leurs partenaires révisent actuellement les dispositions réglementaires sur les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, dont les aliments complémentaires enrichis et la supplémentation en micronutriments, conformément à la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et au Code international pour le commerce des substituts du lait maternel. En outre, suite à la réunion tenue en octobre 2008, l'OMS étudie la possibilité d'actualiser les besoins nutritionnels pour ces groupes d'âge, ce qui fournira les bases scientifiques pour la révision des besoins nutritionnels en rapport avec les aliments complémentaires. Ces travaux apporteront sans aucun doute des contributions aux nouveaux travaux proposés par le Ghana.

#### **LISTE DE MÉTHODES POUR LES FIBRES ALIMENTAIRES A L'ÉTAPE 7 (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>**

34. Le Comité a rappelé que sa dernière session était convenue d'établir un groupe de travail électronique dirigé par la France, afin de réviser et de mettre à jour, le cas échéant, la proposition de liste des méthodes d'analyse pour les fibres alimentaires et de préparer des recommandations pour examen par la prochaine session.

35. La délégation française a présenté le document et indiqué que la liste des méthodes avait été établie sur la base des propositions réceptionnées dans les observations et conformément aux critères pour la sélection des méthodes d'analyse du Manuel de procédure. Les méthodes ont été classées en trois groupes : trois méthodes générales qui étaient applicables aux analyses courantes dans la majorité des cas ; une méthode relative aux fibres alimentaires à faible poids moléculaire combinée à une méthode générale (AOAC 2001.3) ; et sept méthodes spécifiques.

<sup>5</sup> CX/NFSU 09/31/3-Rév. ; CX/NFSU 09/31/3-Add.1 (observations du Brésil, du Costa Rica, de la République populaire démocratique de Corée, des États-Unis d'Amérique) ; CRD 3 (observations du Chili, de la Colombie, des Philippines, des États-Unis d'Amérique, de la CIAA, observations explicatives du Dr Wood) ; CRD 12 (observations de l'ISDI) ; CRD 16 (France) ; CRD 23 (tableau révisé) ; CRD 24 (rapport du groupe de travail réuni en session et liste de méthodes révisée).

36. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude concernant le fait que certaines méthodes de la proposition de liste n'étaient pas cohérentes avec la définition des fibres alimentaires et que tous les composés étaient listés comme fibres alimentaires, et ont souligné qu'aucune méthode proposée ne pouvait être considérée comme une méthode de type II ou méthode de référence car, selon la définition, les autorités nationales devraient décider d'inclure ou non les glucides à 3-9 unités monomériques dans la définition des fibres alimentaires et des polymères glucidiques synthétiques et isolés qui possèdent un ou plusieurs effets physiologiques positifs sur la santé.

37. Le Comité a étudié des options alternatives pour résoudre ces problèmes, y compris la réorganisation des méthodes, la définition d'autres critères de classification et la restriction éventuelle de la liste à des méthodes générales ou sa prise en compte de toutes les méthodes potentielles.

38. Certaines délégations ont fait remarquer qu'il était nécessaire de disposer d'une série de méthodes permettant aux autorités nationales de sélectionner les méthodes appropriées avec une certaine flexibilité. Le Comité a également précisé que, lors de la sélection des méthodes, il convenait de tenir compte de la faisabilité de leur application dans les pays en développement.

39. Pour faciliter la progression et compte tenu de la nature technique des observations, le Comité est convenu de réunir un groupe de travail se réunissant en session, dirigé par la France, travaillant en anglais et ouvert à tous les membres et observateurs afin de réviser et d'organiser la liste des méthodes sur la base des observations réceptionnées.

40. La délégation française a présenté le rapport du groupe de travail (CRD 24) et a signalé que ce dernier avait révisé le tableau et conservé la structure de CODEX STAN 234, l'organisation globale de la liste en quatre groupes, le champ d'application de chaque groupe, le regroupement des méthodes, et avait inséré des informations sur les plages de degré de polymérisation dans chaque groupe, le cas échéant. Il a discuté de la question de savoir si une méthode devait être classée comme type II et a étudié une proposition d'utilisation de la méthode AOAC 2009.01 comme type II, car son protocole en deux étapes permettrait de réaliser, successivement, des mesures séparées de la fraction de poids moléculaire élevé puis, si nécessaire, de la fraction de faible poids moléculaire de fibres alimentaires dans un aliment, et permettrait ainsi d'évaluer la conformité à la définition du Codex dans toutes les situations. Toutefois, il a décidé de reporter à la session plénière l'examen du type des méthodes, ainsi que trois autres questions : la présentation de la liste des méthodes dans CODEX STAN 234 et la mention éventuelle de « tous les aliments » ou des « aliments individuels » ; l'insertion de certaines méthodes supplémentaires proposées au groupe de travail ; et la conservation ou non des entrées pour les méthodes de type IV.

41. Le Comité est convenu de présenter la liste conformément aux quatre groupes présentés dans CRD 24 (voir l'annexe II au présent rapport) :

- Méthodes générales qui ne mesurent pas la fraction de faible poids moléculaire ;
- Méthodes générales qui mesurent tant la fraction de poids moléculaire élevé que la fraction de faible poids moléculaire ;
- Méthodes qui mesurent des composants individuels spécifiques ;
- Autres méthodes.

42. Certaines délégations ont déclaré que la liste n'était pas complète et devait donc être diffusée pour observations et examinée par la prochaine session avant de pouvoir être finalisée.

43. Plusieurs délégations ont souligné que les gouvernements avaient besoin de méthodes qui pouvaient être utilisées pour mettre en œuvre la définition et à des fins de contrôle et étaient donc en faveur de sa finalisation à la session actuelle, étant entendu que de nouvelles méthodes ou des méthodes actualisées pourraient être ajoutées à mesure qu'elles seront disponibles.

44. Le Comité a invité les délégations qui souhaitaient présenter des méthodes supplémentaires à le faire à la session actuelle de manière à permettre la clôture de la liste. Après discussion, il a été décidé de conserver quatre méthodes proposées pour ajout au titre de type III (AOAC 992.16, AOAC 993.21, AOAC 991.42 et AOAC 993.19) et la méthode Englyst pour la détermination des polysaccharides non-amylacés (1994) au titre de type IV.

45. En ce qui concerne le type des méthodes, il a été décidé que toutes les méthodes des trois premiers groupes seraient classées type III et les autres méthodes » type IV car elles n'ont pas été validées, et d'informer le CCMAS que, après discussion, cf. paragraphes 38 et 40, le Comité a décidé de ne proposer aucune méthode de type II. Une nouvelle note de bas de page (2) a été insérée après le nom de chaque groupe dans le tableau de l'annexe II pour préciser que la méthode utilisée dépendra de la définition appliquée au niveau national, avec pour effet que : « deux possibilités sont offertes aux autorités nationales : inclure ou non les glucides à 3-9 unités monomériques et quels sont les polymères glucidiques isolés ou synthétiques présentant des bienfaits physiologiques (GL 2-1985) ».

46. Le Comité a discuté de la question de savoir si la présentation devait mentionner « tous les aliments » ou « les aliments individuels » dans CODEX STAN 234, et a noté la proposition de l'observateur de l'ISDI de préciser les méthodes applicables aux aliments diététiques ou de régime. Il a été signalé que, lorsqu'une méthode était applicable à des « aliments individuels », ces aliments devaient être listés en détail. Le Comité a rappelé que son intention, lors de l'élaboration de la définition, n'était pas de limiter son applicabilité à une gamme spécifique d'aliments, et est convenu de conserver « tous les aliments » conformément à la pratique actuelle lorsque la spécification s'applique de manière générale. Une note de bas de page 1 a été insérée, afin d'éviter toute confusion sur l'applicabilité des méthodes, compte tenu du fait que, en pratique, aucune méthode ni analyse ne pourrait être testée dans toutes les matrices alimentaires.

#### **Note de bas de page 1 de la définition**

47. Le Comité a rappelé que le mandat accordé au groupe de travail électronique à la dernière session incluait aussi la révision de la note de bas de page 1 de la définition des fibres alimentaires, qui mentionnait les travaux actuels sur les méthodes et devait être mise à jour une fois les méthodes finalisées. Le Comité a accepté le texte simplifié proposé dans le document de travail, modifié de manière à stipuler que les composants peuvent être mesurés par « certaines méthodes analytiques » au lieu des « méthodes AOAC », de manière à rendre ce texte applicable de manière plus générale.

48. Le Comité a exprimé sa gratitude à la délégation française et aux membres des groupes de travail électronique et en cours de session pour leurs efforts considérables et leur excellent travail, qui a permis au Comité de faire progresser les discussions sur ces questions complexes.

#### **Statut du projet de Liste de méthodes pour les fibres alimentaires**

49. Le Comité est convenu de transmettre le projet de Liste de méthodes, note de bas de page 1 révisée y compris, comme modifiée au cours de la session, à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 8 (voir annexe II).

#### **AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL À L'ÉTAPE 4 (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

50. Le Comité a rappelé que sa dernière session était convenue de renvoyer les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale à l'étape 2/3 pour remaniement par le groupe de travail électronique dirigé par la délégation de la République de Corée afin de préparer une version révisée à diffuser pour observations et examen à la prochaine session du Comité.

51. La délégation de la République de Corée a informé le Comité des modifications que le groupe de travail électronique a proposé lors de la révision du document. La délégation a attiré l'attention du Comité sur le fait qu'elle avait préparé un CRD 20 qui contenait les modifications du document CX/NFSDU 09/31/4 sous la forme d'un suivi des modifications sur la base des observations supplémentaires réceptionnées, afin de faciliter les discussions à l'occasion de cette session.

---

<sup>6</sup> CX/NFSDU 09/31/4 ; CX/NFSDU 09/31/4-Add. 1 (observations de l'Argentine, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, des Philippines et de l'IDF) ; CRD 4 (observations de la Communauté européenne) ; CRD 10 (observations de l'Indonésie) ; CRD 12 (observations de l'ISDI) ; CRD 20 (document révisé préparé par la République de Corée).

52. Certaines délégations ont signalé à l'attention du Comité qu'il était difficile de suivre les discussions sur la nouvelle proposition proposée dans CRD 20 car elles s'étaient préparées à étudier ce point sur la base du document original.

53. Le Comité a remercié la délégation de la République de Corée et le groupe de travail pour leur excellent travail et a discuté des questions ouvertes sur la base du CRD 20, conformément à la proposition du Président.

54. En plus de certaines modifications rédactionnelles mineures, le Comité est convenu de ce qui suit.

### **Observations générales**

55. La délégation japonaise a attiré l'attention du Comité sur le fait qu'elle souhaitera peut être étudier l'adéquation des principes généraux sur la base des caractéristiques de ses propres problèmes nutritionnels en établissant ses propres VNR à des fins d'étiquetage.

### **Titre**

56. Le Comité a accepté la proposition de modifier le titre du document de manière à préciser que ces principes généraux étaient destinés à l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux et la référence aux fins d'étiquetage a été supprimée.

### **Préambule**

57. Les crochets ont été supprimés dans le premier paragraphe, de manière à préciser que les principes concernent l'établissement de VNR pour les individus de plus de 36 mois.

58. Le Comité n'a pas accepté la proposition de modifier le préambule de manière à inclure des références spécifiques au climat et à la composition du sol, mais est convenu de supprimer la référence à la biodisponibilité des éléments nutritifs qui figure déjà dans les VNR proposées de l'avant-dernière phrase du deuxième paragraphe, pour plus de clarté.

59. Le deuxième paragraphe a été modifié de manière à garantir l'utilisation d'une terminologie cohérente sur les VNR.

### **Définitions**

60. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude concernant la proposition de suppression de la précision selon laquelle les pays peuvent utiliser des termes différents pour ce concept ; il a donc été précisé que le contenu de ces paragraphes serait déplacé dans des notes de bas de page sous la présentation des VNR pour les vitamines et les sels minéraux, le cas échéant.

61. En ce qui concerne la source des définitions, le Comité a pris acte de l'explication selon laquelle les définitions des INL ont été établies par l'atelier UNU/FAO/OMS/UNICEF « International Harmonization of approaches for developing nutrient-based dietary standards » (UNU, 2007) et la définition du niveau d'apport supérieur provient des principes de l'analyse des risques nutritionnels du Codex.

62. Le Comité a eu une discussion concernant la proposition d'ajouter une définition des VNR. Certaines délégations étaient d'avis que cette définition était nécessaire alors que d'autres n'étaient pas convaincues de cette nécessité, notamment parce qu'elles ne jugeaient pas évident à ce stade de savoir si cette définition devait être plus générale et couvrir les VNR pour les vitamines et les sels minéraux ainsi que les VNR associées au risque de maladies non transmissibles, ou se limiter aux VNR pour les vitamines et les sels minéraux.

63. Le Secrétariat du Codex a signalé à l'attention du Comité qu'il n'existait aucune définition des VNR par le Codex et que la responsabilité d'une telle définition, si elle était établie, serait imputée au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires car elle serait utilisée dans le cadre des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel.

64. Différentes propositions ont été avancées pour le projet de définition des VNR mais, après discussion, le Comité est convenu de conclure l'examen de cette question sous le point 8 de l'ordre du jour, lorsque les discussions sur les VNR associées aux maladies non transmissibles (MNT) auront été finalisées.

### **Section A. Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR**

65. Dans la première phrase de cette section, il a été précisé que les valeurs pertinentes et récentes de la FAO/OMS devaient être les premières sources d'information et il a été conseillé d'intégrer le texte suivant : « les valeurs récentes et pertinentes qui reflètent des évaluations indépendantes par des organismes scientifiques compétents reconnus, autres que la FAO/OMS, peuvent aussi être utilisées ».

66. Après discussion, le Comité est aussi convenu de supprimer les paragraphes sur le critère du choix de sources de données appropriées pour ces valeurs VNR autres que la référence à aux évaluations indépendantes des données scientifiques, car il était déjà couvert par les deux paragraphes précédents.

### **Section B. Choix de la base appropriée**

67. Le Comité a accepté la proposition de supprimer la partie du texte sur la définition de INL 98 et les références à des exemples spécifiques de la première phrase de cette section afin de simplifier l'explication de la base appropriée pour les VNR.

68. Une partie a été ajoutée sur la révision de la détermination de ces valeurs, pour plus de clarté.

### **Section C. Prise en compte de groupes spécifiques d'âge et de sexe différents**

69. Le Comité a eu une longue discussion sur la manière dont la base des VNR pour la population générale pouvait être traitée.

70. Il a été proposé de préciser ce qui constitue raisonnablement la population générale et le Comité a supprimé la phrase. Il a aussi été décidé de supprimer le titre de cette section et de combiner le contenu de cette dernière avec la section B car la section C traite aussi du choix de la base appropriée pour les VNR.

71. Le Comité a aussi accepté de préciser que les VNR pour la population générale établies par le CCNFSDU se fondaient sur la moyenne des INL98 pour des groupes d'hommes et de femmes adultes d'âges déterminés.

### **Section D (nouvelle section C). Prise en compte de niveaux d'apport supérieurs**

72. Le Comité a modifié ce paragraphe afin de préciser que l'établissement de VNR pour la population générale pouvait aussi tenir compte de niveaux d'apport supérieurs établis par des organismes scientifiques compétents reconnus.

73. Il a été proposé que la FAO/OMS organise une consultation d'experts pour établir les niveaux d'apport supérieurs à l'échelle mondiale. Néanmoins, certaines délégations ont estimé que ces travaux étaient prématurés et pourraient inutilement retarder les travaux du Comité à ce sujet.

## **Annexe II**

74. Le Comité a fait remarquer que, à la demande de la dernière session du Comité, la délégation d'Australie avait proposé des VNR calculées pour certaines vitamines et sels minéraux, sur la base des deux options présentées lors de la session précédente.

### **Observations générales**

75. La délégation de la Communauté européenne a attiré l'attention du Comité sur le fait que la signification des abréviations « RE », « NE » et « DFE » devrait être indiquée dans des notes de bas de page mais a précisé qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps pour étudier la proposition d'inclure les facteurs de conversion dans ces notes. La délégation de la CE a fait remarquer que « acide folique » avait été remplacé par « folate » et a signalé qu'elle estimait que les directives devaient laisser une certaine flexibilité pour mentionner sur les étiquettes non seulement le « folate » mais aussi l'« acide folique » car ce terme était mieux compris par les consommateurs dans certains pays. Des explications concernant les raisons pour lesquelles le potassium n'était pas inclus et la manière dont les valeurs avaient été arrondies ont été demandées.

76. La délégation américaine a fait valoir qu'il serait utile d'envisager l'établissement d'une VNR pour le potassium, mais qu'il pourrait s'avérer plus approprié de le faire dans le cadre des travaux sur les VNR pour les éléments nutritifs qui sont associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.

77. La délégation d'Australie a précisé que les calculs pour la plupart des VNR et les facteurs de conversion étaient basés sur la publication de la FAO/OMS Besoins en vitamines et sels minéraux dans

l'alimentation humaine (2004) et a expliqué comment les valeurs de certains éléments nutritifs ont été arrondies.

78. La délégation thaïlandaise a demandé pourquoi la VNR pour le fluorure était aussi élevée, étant donné que cela pouvait poser problème pour les enfants. La nécessité d'établir une VNR pour le fluorure a été évoquée par l'observateur du NHF.

79. Un certain nombre de délégations et d'observateurs ont fait partie de leurs craintes quant au fait que certaines VNR établies pour certaines vitamines ou sels minéraux étaient trop faibles et étaient d'avis que cela pouvait avoir un impact négatif sur la santé de certains consommateurs.

80. Le Président a répondu que les VNR n'étaient pas identiques aux valeurs d'apport nutritionnel quotidien mais étaient destinées à fournir des valeurs permettant la comparaison des éléments nutritifs dans les aliments et ainsi à aider les consommateurs à choisir des sources alimentaires appropriées.

81. Certaines délégations et observateurs ont fait des propositions sur la manière dont certaines VNR proposées pourraient être modifiées, mais le Comité a fait remarquer que ces VNR avaient été établies conformément aux principes adoptés par le Comité et, si les VNR devaient être révisées, cela ne pourrait se faire qu'après modification des principes élaborés par le Comité.

82. Le Comité est convenu de modifier la première section de manière à préciser que les VNR étaient exprimées pour les aliments prêts à la consommation et a supprimé la dernière partie du deuxième paragraphe, estimée superflue.

83. Le Comité a signalé que, compte tenu des contraintes de temps à respecter, il serait difficile de réviser toutes les VNR l'une après l'autre à ce stade.

84. Le Comité a pris acte de la proposition selon laquelle il pourrait être nécessaire d'inclure des VNR pour certains nouveaux éléments nutritifs et est donc convenu que les délégations feront des propositions dans le cadre de la poursuite de l'élaboration de ce document.

85. Le Comité est également convenu de supprimer les crochets des VNR pour les sept nouveaux sels minéraux tant que le document se trouve, dans son intégralité, à l'étape 3, et a précisé que les VNR avaient été calculées sur la base des données de l'Institute of Medicine of the National Academy of Sciences américain.

#### **Statut de la proposition de Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale**

86. Le Comité a fait remarquer que des progrès significatifs avaient été réalisés sur le projet de Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale proposé et est convenu de le soumettre à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 5 (voir annexe III).

87. Le Comité a constaté qu'un examen supplémentaire était nécessaire concernant la présentation des VNR pour les vitamines et les sels minéraux telles que figurant à l'annexe II de CRD 20 et est convenu de la renvoyer à l'étape 3 pour étude complémentaire par le Comité (voir annexe IV).

#### **Document de travail sur la proposition de nouveaux travaux pour la modification des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>7</sup>**

88. Le Comité a rappelé que sa dernière session était convenue qu'un Groupe de travail électronique présidé par le Canada devait réviser le document conformément aux observations de la session précédente, pour examen par la présente session du CCNFSDU.

89. La délégation canadienne a présenté le document de travail avec le document de projet révisé et a expliqué en détail le contenu de la proposition. La délégation a souligné que, pour reconnaître les pratiques actuelles et garantir que l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments est rationnelle et ne provoque pas des adjonctions arbitraires qui pourraient être liées à des risques pour la santé découlant de

---

<sup>7</sup> CX/NFSDU 09/31/5 ; CRD 5(Observations des Philippines et de l'Afrique du Sud), CRD 10 (Observations de l'Indonésie).

l'ingestion excessive desdits éléments, ou encore de carences ou d'apports déséquilibrés, les principes devaient être révisés par le Comité. La délégation a indiqué que les observations du Groupe de travail électronique étaient axées sur les points suivants : nécessité de préciser si l'intention de la proposition était d'affirmer que les principes actuels s'appliquent à l'adjonction tant obligatoire que facultative d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et si des objectifs similaires s'appliquent aux deux cas de figure ; envisager la révision de la définition d'« enrichissement » dans les principes généraux actuels de telle sorte que son objectif ne se limite pas à prévenir ou corriger une carence avérée en un élément nutritif essentiel mais intègre aussi les autres bénéfices de santé publique démontrés par des données scientifiques pertinentes, tels que le respect des apports nutritionnels recommandés et la diminution du risque d'apports inadéquats. La délégation a aussi souligné que, en ce qui concerne la sélection des éléments nutritifs à ajouter, une approche basée sur les risques devrait tenir compte de toutes les sources d'exposition, y compris les apports provenant des compléments et les niveaux d'apport supérieurs, lorsqu'ils ont été déterminés.

90. Le Comité a exprimé sa gratitude à la délégation canadienne et au Groupe de travail électronique pour leur travail. Le Comité est convenu de lancer des nouveaux travaux sur la modification des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) et a discuté du document de projet section par section.

91. La délégation de la Communauté européenne, tout en soutenant ces nouveaux travaux, a demandé des précisions concernant la relation entre « tous les aliments » et les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, ainsi que sur le fait que l'adéquation des compléments alimentaires devait être traitée dans l'objet et la portée des nouveaux travaux proposés.

92. Après discussion, le Comité a décidé de supprimer la référence aux aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge dans la première section du Document de projet (Object et portée de la nouvelle activité proposée), dans l'idée que ce document couvrirait tout de même les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge. Le Comité est convenu de ne pas préciser si les principes révisés s'appliqueront aux compléments alimentaires et d'étudier cette possibilité dans le cadre des travaux.

93. Le Comité est convenu de souligner que la révision des principes généraux devrait évaluer l'intégralité du document actuel, afin de garantir la cohérence et l'absence de contradiction au niveau des principes et des directives de la première section du Document de projet.

94. Le Comité est convenu, après discussion, de soutenir la poursuite de la réflexion sur la nécessité et la faisabilité de l'établissement de niveaux d'apport supérieurs internationaux. Le Comité a également décidé qu'une telle réflexion pourrait nécessiter des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS. Le représentant de l'OMS a informé le Comité que les niveaux supérieurs pour certains éléments nutritifs, tels que la vitamine A, B6, C, D et E, la niacine, le calcium, le sélénium, et le zinc, étaient définis pour la population adulte dans le rapport de la FAO/OMS Besoins en vitamines et sels minéraux dans l'alimentation humaine (2004) et les *Guidelines on Food Fortification with Micronutrients* de 2006. L'OMS pourrait travailler sur le développement de niveaux supérieurs pour d'autres vitamines et sels minéraux si le Comité le souhaite. Le représentant de la FAO a également informé le Comité qu'une réunion d'experts devait avoir lieu dans les deux années à venir, portant notamment sur la qualité des protéines, les besoins en calcium, la vitamine A et l'établissement de niveaux supérieurs, et que ses priorités pouvaient être définies selon les desiderata du Comité.

95. Le Comité a rappelé que, conformément aux principes de l'analyse des risques, des activités préliminaires de gestion des risques devraient être exécutées avant de demander une évaluation des risques et est convenu qu'il était prématuré de déposer une demande spécifique de conseils scientifiques pour le moment.

96. Le Comité est finalement convenu de demander à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission d'approuver les nouveaux travaux de modification des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 9-1987). Le document de projet pour ces nouveaux travaux est joint en tant qu'annexe V.

97. Le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail électronique présidé par le Canada et coprésidé par la Nouvelle-Zélande et le Chili et travaillant en anglais, en français et en espagnol, afin de préparer un document révisé pour diffusion à l'étape 3 et pour examen à la prochaine session du Comité.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE PRÉSENTANT UNE INSUFFISANCE PONDÉRALE (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

98. Le Comité a rappelé que, à sa dernière session, il était convenu qu'un groupe de travail électronique dirigé par l'Inde préparerait un document de travail révisé et un document de projet sur la proposition de réviser la norme pour les aliments transformés à base de céréales, afin de traiter des besoins des enfants malnutris.

99. La délégation indienne, tout en présentant le document, a rappelé l'urgence de résoudre les problèmes de la malnutrition des enfants, qui affectent de nombreux pays en développement, comme il ressort des statistiques et des études réalisées par la FAO, l'OMS et l'UNICEF. La délégation a précisé que la norme actuelle couvrait les aliments complémentaires et ne traitait pas le problème des enfants malnutris, et a donc proposé d'insérer dans la norme une nouvelle Partie B qui inclurait des dispositions spécifiques, concernant notamment la teneur en céréales, la teneur minimale en protéines et la densité énergétique. La délégation a signalé que ces produits seraient aussi présents sur le marché sur une base commerciale et que, par conséquent, les dispositions supplémentaires permettraient de faciliter le choix des consommateurs en fonction des besoins respectifs.

100. Certaines délégations ont déclaré leur soutien en faveur de ces travaux car ils donneront des conseils utiles aux gouvernements lors du développement de leur politique et de leurs mesures de santé publique dans le but de soutenir la surveillance de la croissance et de réduire la malnutrition des enfants.

101. D'autres délégations ont exprimé des inquiétudes en rapport avec les risques de redondance avec la révision des Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge, proposée sous le point 7 de l'ordre du jour, et ont demandé des clarifications sur les objectifs et le champ d'application de la norme et sur sa destination (les enfants des pays en développement ou les enfants malnutris/sous-alimentés) ; la distinction avec les produits couverts par la norme actuelle ; et le choix des éléments nutritifs.

102. La délégation indienne a expliqué que les céréales, les protéines et l'énergie ont été retenues car elles sont les plus importantes pour la gestion de la sous-alimentation ; que la Partie B serait destinée à tous les enfants affectés par la sous-alimentation et permettrait de couvrir les besoins nutritionnels des enfants des pays en développement ; cette délégation a aussi précisé qu'un étiquetage approprié assurerait une distinction claire entre les caractéristiques nutritionnelles des produits couverts par la Partie A et la Partie B de la norme révisée, de manière à fournir des informations claires aux consommateurs, pour un choix plus simple.

103. En ce qui concerne la distinction entre les normes et les lignes directrices, la délégation indienne a rappelé les clarifications que devait fournir le secrétariat à l'occasion de la discussion sur le point 7 de l'ordre du jour (voir paragraphe 113).

104. Certains observateurs ont fait valoir qu'une référence à la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant devait être intégrée dans le champ d'application de la nouvelle section et que la manière dont cette nouvelle section serait utilisée n'était pas claire ; ils ont aussi fait remarquer qu'il serait préférable de réviser la norme actuelle dans son ensemble au lieu d'ajouter une nouvelle section.

105. Le Comité a constaté que le document avait été mis à disposition très tard et a reconnu qu'il était impossible de parvenir à une conclusion sur cette proposition à la session actuelle car des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour examiner une proposition de nouveaux travaux. C'est la raison pour laquelle le Comité est convenu qu'un groupe de travail électronique présidé par l'Inde préparerait un document de travail révisé sur l'inclusion d'une nouvelle Partie B à la norme pour les aliments transformés à base de céréales, pour examen par la prochaine session.

---

<sup>8</sup> CX/NFSDU 09/31/6.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES DU CODEX POUR LA MISE AU POINT DES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 8-1991) (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

106. Le Comité a rappelé que, à sa dernière session, il était convenu d'établir un groupe de travail électronique dirigé par le Ghana afin de préparer des propositions révisées sur la révision des *Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge* (CAC/GL 8-1991).

107. La délégation du Ghana a présenté le document de projet révisé et a expliqué les révisions introduites par le Groupe de travail électronique. La délégation a indiqué que les termes « préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge » devaient être remplacés par les termes « aliments complémentaires », actuellement utilisés par l'OMS. La délégation a expliqué que la quantité de préparations alimentaires d'appoint (FCF) aujourd'hui recommandée dans les lignes directrices était excessive pour les enfants nourris au sein ou non, et ne laissait quasiment aucune place au lait maternel ou aux autres laits et aux aliments locaux. La délégation a ajouté que les niveaux recommandés d'enrichissement en vitamines et en sels minéraux étaient trop faibles. Au regard des nouvelles connaissances concernant les FCF, la délégation a précisé que le document de projet visait à réviser le titre des lignes directrices, ainsi que les sections 4, 5, 6 et 9 et que l'annexe.

108. Le Comité a exprimé sa gratitude à la délégation du Ghana et au Groupe de travail électronique pour leur travail.

109. La délégation australienne, tout en reconnaissant la nécessité que les normes et directives du Codex se fondent sur des données scientifiques récentes pertinentes et soient adaptées aux aliments actuellement disponibles et commercialisés à l'échelle internationale, a demandé des clarifications concernant la redondance potentielle de l'utilisation des termes, de l'identité de la population ciblée ainsi que de l'objectif, entre la proposition du Ghana et la proposition présentée par l'Inde.

110. Le représentant de l'OMS a expliqué que les aliments d'appoint sont désormais définis comme les préparations alimentaires utilisées pour améliorer la santé des enfants ou des personnes modérément malnutris, ou pour éviter une détérioration de l'état nutritionnel de ces personnes, qui sont les plus fragiles, en satisfaisant à leurs besoins supplémentaires. Par contre, les aliments complémentaires sont des aliments solides à semi-solides donnés aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (de six mois à deux ans) en plus du lait maternel ou des substituts du lait maternel. Les aliments complémentaires sont soit des aliments préparés tout spécialement, soit des aliments familiaux modifiés pour être plus simples à manger et fournir suffisamment d'éléments nutritifs.

111. Quant à la question concernant la population visée, la délégation du Ghana a expliqué que les enfants malnutris n'étaient pas concernés par le document de projet.

112. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à la proposition de lancer des nouveaux travaux de révision des lignes directrices car ils pourraient aider les pays en développement à prévenir la malnutrition des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge.

113. La délégation de la Communauté européenne s'est inquiétée de savoir si la révision proposée des lignes directrices serait cohérente avec la norme actuelle du Codex pour les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

114. Le Secrétariat a signalé que les lignes directrices et les normes sont complémentaires les unes des autres et qu'une norme était destinée à régir le produit fini alors que les lignes directrices sont davantage utilisées pour expliquer la manière dont les spécifications établies dans la norme pouvaient être respectées en pratique. Il a aussi été signalé que le Comité exécutif, dans le cadre de l'examen critique, devrait évaluer la cohérence entre les textes du Codex.

---

<sup>9</sup> CX/NFSU 09/31/7, CRD 7 (observations du Chili, des Philippines), CRD 12 (observations de l'ISDI), CRD 13 (observations de la Bolivie), CRD 15 (observations du Nigeria), CRD 18 (observations de la Chine)

115. Le Comité est convenu de réaliser de nouveaux travaux de révision de ces lignes directrices, sur la base de la proposition, et a proposé la modification suivante au document de projet, en plus de modifications rédactionnelles mineures.

116. Le Comité a fait remarquer que le document de projet préparé par le Ghana contenait des propositions concrètes que la délégation du Ghana souhaitait voir introduites dans les lignes directrices, mais qu'elles étaient trop détaillées pour le document de projet.

117. Le Comité est convenu d'étudier le remplacement du terme « d'appoint » par le terme « complémentaires », conformément à la terminologie de l'OMS, au premier paragraphe du document de projet. Le contenu de la première section du document de projet (Objectif et champ d'application de la révision) a été modifié en conséquence.

118. Le Comité est convenu de supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe de la section 2 (Pertinence et opportunité) afin d'éviter tout détail inutile.

119. Certaines délégations ont proposé de réviser le champ d'application en raison de la modification du titre des lignes directrices. Un observateur a fait remarquer que cela permettrait également de traiter la commercialisation des aliments enrichi, qui devenait problématique dans de nombreux pays en développement.

120. Le Comité est convenu que les principales questions à traiter dans la troisième section du document de projet devraient inclure le titre, le champ d'application et le contenu des lignes directrices, ainsi que les sections 2, 3, 4, 5, 6 et 9 et l'annexe, sur la base des discussions. Cette section a été réorganisée pour plus de clarté.

121. Le Comité est convenu de supprimer les phrases informatives à la section 6 (Informations sur le rapport entre cette proposition et d'autres documents existants du Codex) car ces informations ne sont pas nécessaires pour cette section.

122. Le Comité est convenu que les directives récemment élaborées (2008) par l'OMS et l'UNICEF sur l'alimentation complémentaire des nourrissons et des enfants en bas âge de six à 23 mois seraient prises en compte lors de la révision des lignes directrices et que des informations provenant d'organisations extérieures pourraient aussi être nécessaires, en fonction de la disposition en question.

123. Le Comité est convenu de demander à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission d'approuver les nouveaux travaux sur la révision des *Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge* (CAC/GL 8-1991). Le document de projet pour ces travaux est joint au présent rapport sous la forme de l'annexe VI.

124. Le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail présidé par le Ghana, travaillant en anglais, conformément aux directives du Manuel de procédure du Codex, destiné à préparer un projet révisé de lignes directrices pour diffusion à l'étape 3 et examen par la prochaine session du Comité.

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

125. Le Comité a rappelé que, à sa dernière session, il était convenu que les délégations des États-Unis d'Amérique et de Thaïlande prépareraient un document de fond à prendre en compte par le groupe de travail physique dans le cadre du développement de ses propositions pour examen par cette session du Comité.

---

<sup>10</sup> CX/NFSU 09/31/8; CX/NFSU 09/31/8-Add.1 (observations de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Iran, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du CEFS, du CRN, de la NHF et du WSRO); CRD 1 (rapport du Groupe de travail physique sur le développement de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour les éléments nutritifs qui sont liés à une augmentation ou à une diminution du risque de maladies non transmissibles); CRD 8 (observations du Chili, de la Colombie, de la Malaisie, des Philippines, de la République démocratique populaire de Corée, de l'IFT); CRD 9 (document de travail élaboré par les États-Unis et la Thaïlande pour le GT physique); CRD 10 (observations de l'Indonésie); CRD 11 (observations de l>IDF); CRD 12 (observations de l'IDSI); CRD 14 (Malaisie); CRD 21 (observations du Japon).

126. Les délégations des États-Unis et de Thaïlande ont présenté le document (CRD 1) au nom du groupe de travail physique qui s'est réuni avant cette session et a expliqué en détail les discussions et recommandations du groupe de travail, avancées pour examen par la session plénière.

127. Le Comité a exprimé sa gratitude sincère aux États-Unis et à la Thaïlande ainsi qu'au groupe de travail, pour leur travail acharné en vue de traiter ce problème.

128. Le Comité a constaté un soutien général en faveur du lancement de nouveaux travaux sur la proposition d'établir des VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladie non transmissible pour la population générale et a décidé d'examiner plus en détail le document de projet préparé par le groupe de travail. Il a été signalé que les principes généraux pour l'établissement des VNR-MNT pourraient être inclus dans une annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel.

129. La délégation de la Malaisie n'a pas apporté son soutien à la proposition de développer des VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles et était d'avis que le Codex devrait se focaliser sur la révision des VNR pour les vitamines et les sels minéraux, comme convenu par la 28<sup>ème</sup> session du Comité. Cette délégation estimait que la science nécessaire pour développer des VNR pour les maladies non transmissibles n'était pas disponible et que le CCNFSDU devrait attendre la décision finale du CCFL concernant l'extension de la liste des éléments nutritifs par, notamment, les gras saturés, les acides gras trans, le sodium/sel, les sucres ajoutés et les fibres alimentaires (CRD 14).

130. En plus de certaines modifications rédactionnelles mineures, le Comité a émis les observations et conclusions ci-après.

### **Observations générales sur le rapport du GT**

131. La délégation de la Communauté européenne a précisé qu'aucun consensus n'avait pu être atteint au sein du groupe de travail sur l'introduction du concept des niveaux supérieurs et a demandé des clarifications sur la manière dont les niveaux d'apport supérieurs seront pris en compte.

### **Titre**

132. Un observateur a signalé que les consommateurs ne devraient pas être induits en erreur de façon à croire que seuls les régimes alimentaires peuvent provoquer un risque accru de maladies non transmissibles et a proposé de mentionner les « influences alimentaires sur les maladies non transmissibles », mais le Comité a rejeté cette proposition. Le Comité a accepté de préciser que les maladies non transmissibles en question étaient « liées au régime alimentaire » et a donc inséré cette clarification dans l'ensemble du texte et déplacé la référence à la population générale à la fin du titre, pour plus de clarté.

133. Le Comité est convenu de retenir la deuxième option pour le titre, formulée comme suit « *Proposition de nouveaux travaux de modification des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale* ».

### **Objectif et champ d'application des travaux proposés**

134. Le Comité a clarifié le premier point, selon lequel les VNR pour les maladies non transmissibles s'appliquaient à la population générale de plus de 36 mois. Le Comité est convenu de supprimer la référence à « une augmentation ou à une diminution » en rapport avec la qualification du risque de maladie non transmissible liée au régime alimentaire, tant dans cette section que dans l'ensemble du texte.

### **Section 2. Pertinence et opportunité**

135. Le Comité a accepté la section telle que proposée par le groupe de travail.

### **Section 3. Principales questions à traiter**

136. Le Comité a accepté d'ajouter deux phrases supplémentaires à la fin de cette section pour clarifier les priorités pour la sélection et la révision des éléments nutritifs pour l'établissement de VNR.

137. La délégation de la Malaisie, soutenue par un observateur, a réitéré sa demande que l'établissement de VNR pour les gras saturés soit reporté jusqu'à ce que le CCFL ait finalisé ses discussions à ce sujet.

**Section 4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux**

138. Le Comité a déclaré que ces nouveaux travaux respectent les critères du Codex pour l'établissement des priorités des travaux.

**Section 5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex et Section 6. Informations sur le rapport entre cette proposition et d'autres documents existants du Codex**

139. Le Comité a accepté ces sections telles que proposées par le groupe de travail.

140. Le Comité a fait remarquer que la section 7 sur la détermination de la nécessité et de la disponibilité d'avis scientifiques d'experts avait malencontreusement été oubliée et l'a introduite, tout en précisant que les conseils scientifiques d'experts étaient disponibles sur la base des évaluations récentes de la FAO/OMS et d'autres organismes compétents reconnus.

**Section 7 (ancienne). Nouvelle section 8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenant d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées**

141. Le Comité a précisé que des informations provenant d'organisations extérieures pourraient être nécessaires en fonction de l'élément nutritif concerné.

**Section 8 (ancienne). Nouvelle section 9. Calendrier proposé pour la réalisation des nouveaux travaux**

142. Le Comité a clarifié le calendrier, étant entendu que le délai maximal était requis pour l'établissement des VNR et que l'élaboration de principes pour l'établissement de VNR devait démarrer dès que possible. Le Comité a prévu d'accomplir les travaux de telle sorte que la Commission puisse les adopter en 2013.

143. Le Comité est convenu de transmettre le document de projet à la prochaine session du Comité exécutif pour examen critique et à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission pour approbation au titre de nouveaux travaux sur la révision des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel afin d'établir des VNR pour les maladies non transmissibles pour la population générale (voir annexe VII).

**Définition des VNR**

144. Le Comité a rappelé qu'il avait discuté de ce sujet pendant un certain temps sous le point 4 de l'ordre du jour et que, à ce moment, il avait décidé de prendre une décision sur la définition des VNR après examen du Point 8 de l'ordre du jour.

145. Le Comité a rappelé que l'ensemble du Comité était pour recommander au CCFL d'établir la définition des VNR à des fins d'étiquetage, mais que des avis divergents avaient été exprimés quant au contenu de la définition. Une délégation a fait remarquer que la définition des VNR pouvait être insérée dans la section sur les définitions des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel.

146. La délégation de la Communauté européenne préféraient la définition courte et ont souligné que la décision sur la définition devait être prise par le CCFL. Plusieurs autres délégations étaient d'avis que la définition devrait couvrir le concept des VNR pour les vitamines et les sels minéraux et des VNR pour les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire, étant donné que des conseils devaient être fournis sur la manière dont l'adéquation des éléments nutritifs pouvait être garantie et donc, ainsi, le fardeau des maladies non transmissibles pourrait être allégé, mais le Comité n'a pu atteindre de consensus sur ce point.

147. Après discussion, le Comité est convenu de recommander au CCFL d'établir une définition des VNR et de transmettre au CCFL la proposition de définition des VNR suivante pour examen : « *Les valeurs nutritionnelles de référence sont des ensembles de valeurs numériques établis et utilisés aux fins de l'étiquetage nutritionnel* ».

148. Le Comité est aussi convenu de recommander au CCFL d'envisager l'extension de cette définition de manière à inclure la base sur laquelle les VNR sont déterminées et ont proposé que le CCFL envisage d'ajouter les mentions suivantes à la définition : « *et sont basées sur les données scientifiques sur les besoins nutritionnels* » et « *et/ou les niveaux nutritionnels associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire* ».

**Inclusion des gras saturés et du sodium par rapport aux valeurs de référence des éléments nutritifs, au regard des éléments associés au risque de maladies non transmissibles**

149. Le Comité a rappelé qu'il avait discuté de ce sujet pendant un certain temps sous le Point 2 de l'ordre du jour et que, à ce moment, il avait décidé de prendre une décision après examen du Point 8 de l'ordre du jour. Le Comité a également fait remarquer que le CCFL avait accepté d'ajouter les gras saturés à la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire.

150. La délégation de la Malaisie et certains observateurs n'ont pas soutenu l'établissement de VNR pour les gras saturés car tous les gras saturés ne présentent pas les mêmes effets physiologiques. Un observateur a précisé que les acides gras trans étaient différents des gras saturés. Un autre observateur n'était pas en faveur de l'établissement de VNR pour le sel car le sodium devait être mentionné.

151. Certaines autres délégations ont soutenu l'établissement de VNR pour les gras saturés et le sel/sodium et ont attiré l'attention des délégués sur le fait que, dans le document de projet adopté sur les VNR pour les maladies non transmissibles, le Comité avait déjà accordé la priorité absolue à ces éléments nutritifs car ils avaient été renvoyés par le CCFL au CCNFSU.

152. Le Comité est convenu de faire part de ces discussions au CCFL.

**Remarques conclusives**

153. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par la Thaïlande et le Chili, travaillant en anglais et en espagnol, afin de préparer le document révisé sur les Principes et critères pour le développement de VNR à des fins d'étiquetage pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale de plus de 36 mois, pour diffusion à l'étape 3 et pour examen par la prochaine session du Comité.

154. Le Comité est aussi convenu d'établir un groupe de travail physique présidé par la République de Corée et coprésidé par l'Australie, travaillant en anglais, en français et en espagnol, afin d'examiner les observations réceptionnées et de préparer des valeurs pour les VNR pour les vitamines et les sels minéraux. En ce qui concerne la proposition d'élaborer des propositions de principes et de critères sur l'établissement de VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale, le groupe de travail sera présidé par les États-Unis, la Thaïlande et le Chili. Ce groupe de travail devrait se réunir juste avant la prochaine session du Comité.

**AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

155. Le Comité a rappelé qu'il avait accepté d'examiner la proposition de la délégation du Soudan concernant l'ajout de la gomme acacia à la norme sur les préparations pour nourrissons sous ce point de l'ordre du jour.

156. La délégation du Soudan a indiqué que la gomme acacia avait été évaluée par le JECFA comme « DJA non spécifiée » et avait été listée au tableau 3 de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires, et a proposé que la gomme acacia soit ajoutée à la liste des additifs dans Codex STAN 72-1981. La délégation a proposé un niveau de 2,5 g/100 ml pour le produit prêt à la consommation lorsqu'il est utilisé comme épaississant et de 2,0 g/100 ml pour le produit utilisé comme émulsifiant.

157. La délégation de la Communauté européenne a souligné que l'utilisation d'additifs alimentaires, gomme acacia y comprise, dans les préparations pour nourrissons avait été évoquée plusieurs fois lors de sessions antérieures du CCNFSU et qu'une décision à ce sujet avait été prise en 2007 ; elle était donc d'avis qu'il était inutile de relancer le débat à ce sujet.

158. L'observateur de l'ISDI a estimé que les niveaux proposés quant à son utilisation comme additif alimentaire étaient trop élevés par rapport aux gommes similaires. L'observateur de AIDGUM a expliqué que les niveaux proposés étaient établis sur la base des bonnes pratiques de fabrication et en tenant compte des caractéristiques techniques de la gomme acacia.

159. Le Comité a conclu à l'absence de soutien pour l'inclusion de la gomme acacia dans les préparations pour nourrissons.

---

<sup>11</sup> CRD 17 (préparé par le Soudan).

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)**

160. Le Comité a été informé que sa 32<sup>ème</sup> session aurait lieu au Chili du 1er au 5 novembre 2010, sous réserve d'une confirmation par le gouvernement hôte et par le Secrétariat du Codex.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Mesure à prendre par	Document de référence ALINORM 10/33/26
Liste de méthodes pour les fibres alimentaires	8	Gouvernements, 33 <sup>ème</sup> CAC	Paragraphe 34-49, annexe II
Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale	5	Gouvernements, 33 <sup>ème</sup> CAC	Paragraphe 50-85, annexe III
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel	3	GT physique présidé par la République de Corée et l'Australie ; Gouvernements ; 32 <sup>ème</sup> CCNFSDU	Paragraphe 74-87, annexe IV
Document de travail sur la proposition de nouveaux travaux pour la modification des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987)		GT électronique présidé par le Canada ; 33 <sup>ème</sup> CAC ; Gouvernements	Paragraphe 88-97, annexe V
Document de travail sur la proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration d'une norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale		GT électronique présidé par l'Inde ; Gouvernements	Paragraphe 98-105
Document de travail sur la proposition de révision des Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991)		GT électronique présidé par le Ghana ; 33 <sup>ème</sup> CAC, Gouvernements	Paragraphe 106-124, annexe VI
Document de travail sur les valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles		GT électronique et physique présidés par les États-Unis, la Thaïlande et le Chili ; Gouvernements ; 33 <sup>ème</sup> CAC	Paragraphe 125-154, annexe VII

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

***CHAIRPERSON/PRÉSIDENT/PRESIDENTE***

**Dr Rolf Grossklaus**  
Director and Professor  
Federal Institute for Risk Assessment (BfR)  
P.O. Box 33 00 13  
14191 Berlin,  
Germany  
Tel: +49 (30) 8412 – 3230  
Fax: +49 (288) 99 529 – 4965  
E-Mail: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

***VICE CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENT / VICE PRESIDENTE***

**Dr Lorena Rodriguez**  
Medical Doctor  
Ministry of Health  
Mac Iver 459 8° Floor  
Food and Nutrition Department  
Santiago  
Chile  
Tel.: +56 (2) 5740 474  
E-Mail: [lrodriguez@minsal.cl](mailto:lrodriguez@minsal.cl)

***ASSISTANTS TO THE CHAIRPERSON/ASSISTANT AU PRÉSIDENT/  
ASISTENTE AL PRESIDENTE***

**Ms Katharina Adler**  
Federal Ministry of Food, Agriculture  
and Consumer Protection  
Rochusstraße 1  
53123 Bonn  
Germany  
Tel: +49 (228) 99 529 4647  
Fax: +49 (228) 99 529 4965  
E-Mail: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

**MEMBER COUNTRIES/PAYS MEMBRES/  
PAÍSES MIEMBROS**

***ARGENTINA / ARGENTINE***

**Prof Maria Luz Martinez**  
Farm./Lic. en Industrias  
Ministerio de Salud de la Nación  
ANMAT / INAL  
Estados Unidos 25  
1101 Ciudad Autónoma de Buenos Aires  
Argentina  
Tel.: +54 (11) 4340 0800 int 3514  
Fax: +54 (11) 4373 2001  
E-Mail: [mmartin@anmat.gov.ar](mailto:mmartin@anmat.gov.ar)

**Mrs Elizabeth Miriam Kleiman**  
Lic. Nutrición  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca de la Nación  
Av. Paseo Colón 922 Piso 2 Of. 226  
C1063ACW Buenos Aires  
Argentina  
Tel.: +54 (11) 4349 2175  
Fax: +54 (11) 4349 2097  
E-Mail: [ekleim@minprod.gov.ar](mailto:ekleim@minprod.gov.ar)

Dr Maria Cristina **López**  
 Licenciada en Ciencias Químicas  
 Instituto Nacional de Tecnología  
 Industrial-Cereales y Oleaginosas  
 Colectora Gral Paz 5445  
 1650 San Martín – Provincia de Buenos Aires  
 Argentina  
 Tel.: +54 (11) 4753 5743  
 Fax: +54 (11) 4653 5743  
 E-Mail: [kitty@inti.gov.ar](mailto:kitty@inti.gov.ar)

**AUSTRALIA / AUSTRALIE**

Ms Janine **Lewis**  
 Principal Nutritionist  
 Food Standards Australia New Zealand  
 P.O.Box 7186  
 Canberra BC ACT 2610  
 Australia  
 Tel.: +61 (2) 6271 2245  
 Fax: +61 (2) 6271 2278  
 E-Mail: [janine.lewis@foodstandards.gov.au](mailto:janine.lewis@foodstandards.gov.au)

**AUSTRIA/AUTRICHE**

Dr Fritz **Wagner**  
 Dept. Director  
 Federal Ministry of Health  
 Radetzkystrasse 2  
 1030 Vienna  
 Austria  
 Tel.: +43 (1) 71100 4426  
 Fax: +43 (1) 713404 1644  
 E-Mail: [fritz.wagner@bmg.gv.at](mailto:fritz.wagner@bmg.gv.at)

Mr Andreas **Kadi**  
 Chief Science Officer  
 Red Bull GmbH  
 Am Brunnen 1  
 5330 Fuschl am See  
 Austria  
 Tel.: +43 662 6582 7249  
 Fax: +43 662 6582 67249  
 E-Mail: [andreas.kadi@at.redbull.com](mailto:andreas.kadi@at.redbull.com)

**BANGLADESH**

Mr Mohammad Nazrul **Islam**  
 Embassy of the Peoples Republic of Bangladesh  
 Dovesstraße 1  
 10587 Berlin  
 Germany  
 Tel.: +49 (30) 3989 7540  
 Fax: +49 (30) 3989 7510  
 E-Mail: [chancery@bangladeshembassy.de](mailto:chancery@bangladeshembassy.de)

**BENIN/BÉNIN**

Dr Yombo **Maleté**  
 Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition  
 Appliquée (DANA) ; Ministère de l'Agriculture, de  
 l'Élevage et de la Pêche  
 Boulevard lagunaire de Porto-Novo  
 3<sup>e</sup> Arrondissement de Porto-Novo  
 BP 295 Porto-Novo  
 Benin  
 Tel.: +229 2021 2670  
 Fax: +229 2021 3963  
 E-Mail: [maepdana@ymail.com/yombomaleté@yahoo.fr](mailto:maepdana@ymail.com/yombomaleté@yahoo.fr)

**BOLIVIA / BOLIVIE**

Ms Catalina **Fuentes Zenteno**  
 Ingeniero en Alimentos  
 Unidad Nutrición  
 Ministerio de Salud y Deportes  
 Calle Capitan Ravelo # 2199  
 La Paz  
 Bolivia  
 Tel.: +591 (2) 2427 259  
 Fax: +591 (2) 2427259  
 E-Mail: [catalina\\_csfs@hotmail.com](mailto:catalina_csfs@hotmail.com)

**BRAZIL / BRÉSIL / BRASIL**

Mrs Elisabete **Gonçalves Dutra**  
 Technical Assistant  
 National Health Surveillance Agency – Anvisa  
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57  
 71205-050 Brasília – DF  
 Brazil  
 Tel.: +55 (61) 3462 5333  
 Fax: +55 (61) 3462 5315  
 E-Mail: [elisabete.goncalves@anvisa.gov.br](mailto:elisabete.goncalves@anvisa.gov.br)

Ms Aline **Cristino Figueiredo**  
 Specialist in Health Surveillance  
 National Health Surveillance Agency  
 Ministry of Health  
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57  
 71.205-050 Brasília DF  
 Brazil  
 Tel.: +55 (61) 3462 5329  
 Fax: +55 (61) 3462 5315  
 E-Mail: [aline.figueiredo@anvisa.gov.br](mailto:aline.figueiredo@anvisa.gov.br)

Mr Carlos Alexandre **Biella**  
 Brazilian Association of the Food Industry  
 Av. Brigadeiro Faria Lima, 1478-11<sup>o</sup> Andar  
 01451-001 São Paulo  
 Brazil  
 Tel.: +55 (11) 5508 5744  
 Fax: +55 (11) 5508 7503  
 E-Mail: [alexandre.biella@br.nestle.com](mailto:alexandre.biella@br.nestle.com)

**Mr Antonio Mantoan**

ABIA – Associação Brasileira das Industrias de Alimentacao  
 av Faria Lima, 1478, 11 andar  
 010451-001 Sao Paulo  
 Brazil  
 Tel.: +55 (11) 3030 1353  
 E-Mail: [antonio.mantoan@mjin.com](mailto:antonio.mantoan@mjin.com)

**BURKINA FASO**

Mrs Dowrot Bertine **Quaro Dabire**  
 Ministry of Health  
 Division of Nutrition  
 Head of Dietetics and Healthy Diet Promotion  
 Department  
 BP 7068 Ouagadougou  
 Burkina Faso  
 tel.: +226 7026 0197  
 Fax: +226 5032 4553  
 E-Mail: [dowrot@yahoo.fr](mailto:dowrot@yahoo.fr)

**CAMBODIA/CAMBODGE/CAMBOYA**

Mr Hoksrun **Aing**  
 Deputy Chief of Food Safety Bureau  
 Department of Drugs and Food, Ministry of Health  
 No. 8 St. Ung Pokun (109) Sangkat Mittapheap  
 Khan 7 Makara  
 Phnom Penh  
 Cambodia  
 Tel.: +855 85 538 066  
 Fax: +855 23 880 247  
 E-Mail: [hoksrun@yahoo.com](mailto:hoksrun@yahoo.com)

**Ms Christina Zehaluk**

Head, Special Purpose Foods  
 Bureau of Nutritional Sciences  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 K1A 0K9 Ottawa, Ontario  
 Canada  
 Tel.: +1 (613) 957 1739  
 Fax: +1 (613) 941 6636  
 E-Mail: [christina\\_zehaluk@hc-sc.gc.ca](mailto:christina_zehaluk@hc-sc.gc.ca)

**Ms Charmaine Kuran**

National Manager  
 Nutrition and Health Claims, Consumer Protection  
 Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road, T2-6C  
 KIA0Y9 Ottawa, Ontario  
 Canada  
 Tel.: +1 (613) 773 5497  
 Fax: +1 (613) 773 5603  
 E-Mail: [charmaine.kuran@inspection.gc.ca](mailto:charmaine.kuran@inspection.gc.ca)

**CHILE/CHILI**

Dr Lorena **Rodriguez**  
 Medical Doctor  
 Ministry of Health  
 Mac Iver 459 8° Floor  
 Food and Nutrition Department  
 Santiago  
 Chile  
 Tel.: +56 (2) 5740 474  
 E-Mail: [lrodriguez@minsal.cl](mailto:lrodriguez@minsal.cl)

**Ms Luisa Kipreos**

Agronomist  
 Ministry of Health  
 Mac Iver 459 8<sup>th</sup> Floor  
 Food and Nutrition Department  
 Santiago  
 Chile  
 Tel.: +56 (2) 5740 474  
 E-Mail: [lkipreos@minsal.cl](mailto:lkipreos@minsal.cl)

**Mr Juan Carlos Sola Alcázar**

Dietitian  
 Abbott, Chile  
 Av El Salto 5380 Huechuraba  
 Santiago  
 Chile  
 Tel.: +56 (2) 750 6043  
 E-Mail: [juan.sola@abbott.com](mailto:juan.sola@abbott.com)

**CHINA/CHINE**

Prof Shi An **Yin**  
 Director of Maternal and Child Nutrition  
 National Institute for Nutrition and Food Safety  
 Chinese Center for Diseases Control and  
 Prevention  
 29 Nan Wei Road, Xuanwu District  
 100050 Beijing  
 P. R. China  
 Tel.: +86 (10) 8313 2932  
 Fax: +86 (10) 8313 2932  
 E-Mail: [shianyin@gmail.com](mailto:shianyin@gmail.com)

**Jingyu Gu**

Director of Division of Hygienic Standard  
 32 Jiaodaokou, Dongcheng District  
 10007 Beijing  
 P.R. China  
 Tel.:  
 E-Mail:

**Xiaoning Qi**

Research Associate  
 1 Xizhimenwai, Xichen District  
 Beijing 100044  
 P. R. China  
 Tel.: +86 (10) 6879 2838  
 E-Mail:

**Mr Jianbo Zhang**

National Institute for Nutrition and Food Safety  
7 Panjiayuan Nan li, Chaoyang District,  
100021 Beijing  
P.R. China  
Tel.: +86 (10) 8777 6914  
Fax: +86 (10) 6771 1813  
E-Mail: [zhjb318@163.com](mailto:zhjb318@163.com)

**Prof. Shao Wei Deng**

Director  
Chinese Medical Products  
Center for Health Food Evaluation SFDA  
11-15 Building, ABP, No. 188  
Western Road, South 4<sup>th</sup> Road  
100070 Beijing  
P.R. China  
Tel.: +86 (10) 1370 1090 101  
Fax: +86 (10) 6370 3550  
E-Mail: [swdeng2008@yahoo.com.cn](mailto:swdeng2008@yahoo.com.cn)

**Prof. Hong Yu Liu**

Chinese Medical Products  
Center for Health Food Evaluation SFDA  
11-15 Building, ABP, No. 188  
Western Road, South 4<sup>th</sup> Road  
100070 Beijing  
P.R. China  
Tel.: +86 (10) 1342 6060 359  
Fax: +86 (10) 6370 3550  
E-Mail: [liuhynn@hotmail.com](mailto:liuhynn@hotmail.com)

**Mr Wentao Ling**

Standard and Regulation Research Center, AQSIQ  
Room 2408, B Tower No. 9 MaDian DongLu  
HaiDian District  
100088 Beijing  
P. R. China  
Tel.: +86 (10) 8226 2412  
Fax: +86 (10) 8226 0617  
E-Mail: [lingwt@aqsiq.gov.cn](mailto:lingwt@aqsiq.gov.cn)

**Ms Melissa Liu**

Scientific Officer  
Food and Environmental Hygiene Department  
3/F, 4 Hospital Road, Sai Ying Poon  
Hong Kong  
China  
Tel.: +852 3962 2065  
E-Mail: [mpslu@fehd.gov.hk](mailto:mpslu@fehd.gov.hk)

**Dr Xuejun Zhao**

Scientific and Regulatory Affairs Director  
Dumex Baby Food Co. Ltd.  
Building 12, Jin Qiao Office Park,  
27 Xin Jin Qiao Rd. Pudong  
Shanghai, 201206  
P. R. China  
Tel.: +86 (21) 3860 8888  
E-Mail: [xuejun.zhao@dumex.com.cn](mailto:xuejun.zhao@dumex.com.cn)

**Mr Hongmin Xu**

Director of Technical and Regulatory  
Amway (China) Co.Ltd  
41/F CITIC Plaza  
233 Tianhe N. Road  
510613 Guangzhou  
P. R. China  
Tel. : +86 (20) 8519 8818  
Fax : +86 (20) 3891 2877  
E-Mail : [hongmin\\_xu@amway.com](mailto:hongmin_xu@amway.com)

**Mr Jiaqi Cai**

Senior Regulatory Affair Manager  
Shanghai Wyeth Nutrition Co. Ltd  
Rm 901  
China Life Tower Building No 16  
Chaoyangmenwai Avenue  
100020 Beijing  
P.R. China  
Tel.: +86 (10) 6580 5268  
Fax: +86 (10) 6580 5389  
E-Mail: [caij@wyeth.com](mailto:caij@wyeth.com)

**COLOMBIA/COLOMBIE****Mrs Liliana Peñaloza**

Ministerio de la Protección Social  
Carrera 13 No. 32-76 Piso 14  
57 1 Bogotá  
Colombia  
Tel.: +57 (1) 330 5000 ext. 1400-1419  
Fax: +57 (1) 330 5050 ext. 1400  
E-Mail: [lpenaloza@minproteccionsocial.gov.co](mailto:lpenaloza@minproteccionsocial.gov.co)

**Ms Laura Otalora**

Representante de la Industria del Comité Nacional de  
Regimes especiales  
Mead Johnson Nutrition  
CII 76 N°11-17 Piso 3  
57 1 Bogota  
Colombia  
Tel.: +57 (1) 3190 830 Ext. 238/218  
Fax: +57 (1) 3190 857  
E-Mail: [laura.otalora@mjn.com](mailto:laura.otalora@mjn.com)

**CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF / CONGO,  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU / CONGO, REPÚBLICA  
DEMOCRÁTICA DEL****Dr Honore N'Lemba Mabela**

Directeur Chef de Service de la Production et Santé  
Animales  
Délégué de l'OIE  
Ministere de L'Agriculture  
c/o Faor B.P. 16096 Kinshasa 1 RDC  
Kinshasa  
Republique Democratique du Congo  
Tel. : +243 9999 02967  
Fax +243 8126 16289  
E-Mail : [dr\\_nlemba@yahoo.fr](mailto:dr_nlemba@yahoo.fr)

**COSTA RICA**

Ms Alejandra **Chaverri**  
 Ministry of Health  
 Calle 16, Avenidas 6Y8  
 San José  
 Costa Rica  
 Tel. : +506 2233 6922  
 Fax : +506 2255 4512  
 E-Mail : [achaverri@netsalud.sa.cr](mailto:achaverri@netsalud.sa.cr)

**COTE D'IVOIRE**

Dr Patricia **N'Goran T. Yoboue**  
 Directeur Coordonnateur  
 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique  
 (Programme national de Nutrition)  
 18 BP 976 Abidjan 18  
 Cote d'Ivoire  
 Tel. : +225 2021 8483  
 Fax : +225 2021 8461  
 E-Mail : [patricianty@yahoo.fr](mailto:patricianty@yahoo.fr)

**CROATIA/CROATIE/CROACIA**

Ms Vedrana **Hasanbašić**  
 Head of Section  
 Ministry of Agriculture, Fisheries and Rural  
 Development  
 Directory for Food Safety and Quality  
 Ulica grada Vukovara 78  
 10000 Zagreb  
 Croatia  
 Tel. : +385 (1) 610 9681  
 Fax : +385 (1) 610 9189  
 E-Mail : [vedrana.hasanbasic@mps.hr](mailto:vedrana.hasanbasic@mps.hr)

**Msc Dražen Knežević**

Expert Associate  
 Croatian Food Agency, Department for Risk  
 Assessment  
 I. Gundulića, 36b  
 31000 Osijek  
 Croatia  
 Tel.: +381 (31) 227 672  
 Fax: +381 (31) 214 901  
 E-Mail: [dknezevic@hah.hr](mailto:dknezevic@hah.hr)

**CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CHECA****REPÚBLICA**

Ms Eva **Příbylová**  
 Head of Unit  
 Ministry of Health  
 Palackého Nam. 4  
 128 01 Praha 2  
 Czech Republic  
 Tel.: +420 224 972 188  
 Fax: +420 224 972 105  
 E-Mail: [eva.pribylova@mzcr.cz](mailto:eva.pribylova@mzcr.cz)

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OR KOREA/  
 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/  
 REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA**

Dr Ri **Kyong Il**  
 Researcher, Nutrition Institute  
 Academy of Health & Food Science  
 Ryongbuk-dong, Daesong District Pyongyang  
 P.O.Box 901 Pyongyang  
 D.P.R. Korea  
 Tel. : +85 (02) 18111, ext. 381-8011  
 Fax : +85 (02) 381 4605  
 E-Mail : [ksctc151@co.chesin.com](mailto:ksctc151@co.chesin.com)

**Dr Kong Jong Son**

Researcher, Institute of Chemical Analysis  
 Academy of Health & Food Science  
 Academy of Health & Food Science  
 Ryongbuk-dong, Daesong District Pyongyang  
 P.O.Box 901 Pyongyang  
 D.P.R. Korea  
 Tel. : +85 (02) 18111, ext. 381-8011  
 Fax : +85 (02) 381 4605  
 E-Mail : [ksctc151@co.chesin.com](mailto:ksctc151@co.chesin.com)

**EGYPT / ÉGYPTE / EGIPTO****Mr Yasser Khalil**

Technical Specialist  
 Egyptian Chamber of Food Industries  
 1195 Cornish El-Nil, Beaulac  
 19 Cairo  
 Egypt  
 Tel.: +202 2574 8627  
 Fax: +202 2574 8312  
 E-Mail: [yasser@egycofi.org.eg](mailto:yasser@egycofi.org.eg)  
**Prof Gihan M. El-Moghazy**  
 Chief Researcher, Head of Food Safety and  
 Biotechnology dept.  
 Regional Center for Food & feed, Agriculture Research  
 Center  
 P.O.Box 580 Orman  
 9 El Gamaa St. Giza  
 12111 Cairo

**Egypt**

Tel.: +202 12233 1390  
 Fax: +202 35713250  
 E-Mail: [g\\_rcff@yahoo.com](mailto:g_rcff@yahoo.com)

**Dr Mohamed-Kamal Abd El-Rahman**

Head of Laboratory of National Nutrition Institute  
 NNI  
 16 Kaser Elamieny Str.  
 Cairo  
 Egypt  
 Tel.: +202 010 11703 77  
 Fax: +202 2364 7476'  
 E-Mail: [mk\\_mansour\\_egypt@yahoo.com](mailto:mk_mansour_egypt@yahoo.com)

**ERITREA / ÉRITHRÉE**

Mr Abraham Tesfaselasse **Weldeab**  
 Public Health Officer  
 Ministry of Health  
 Dept. of Regulatory National Quarantine  
 P.O.Box 212  
 Asmara  
 Eritrea  
 Tel.: +291 (1) 125525  
 Fax: +291 (1) 122899  
 E-Mail: [abremo05@yahoo.com](mailto:abremo05@yahoo.com)

**ESTONIA/ESTONIE**

Ms Ursula **Siim**  
 Chief Specialist of the Food Safety Bureau  
 of the Food and Veterinary Department  
 Ministry of Agriculture  
 39/41 Lai Street  
 15056 Tallinn  
 Estonia  
 Tel.: +372 625 6547  
 Fax: +372 625 6210  
 E-Mail: [ursula.siim@agri.ee](mailto:ursula.siim@agri.ee)

**ETHIOPIA / ÉTHIOPIE / ETIOPÍA**

Ms Asrat **Wondimu**  
 Associate Researcher  
 Ethiopian Health and Nutrition Research Institute  
 (EHNRI)  
 1242 OR 5654 Addis Ababa  
 Ethiopia  
 Tel.: +251 911 256391  
 Fax: +251 112 757722  
 E-Mail: [asrat1976@yahoo.com](mailto:asrat1976@yahoo.com)

**EUROPEAN COMMUNITY / COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / COMUNIDAD EUROPEA**

Mr Basil **Mathioudakis**  
 Head of Unit  
 European Commission  
 Directorate-General SANCO  
 Office F101 8/82  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2959 182  
 Fax: +32 (2) 2951 735  
 E-Mail: [basil.mathioudakis@ec.europa.eu](mailto:basil.mathioudakis@ec.europa.eu)

Dr Eva Maria **Zamora Escribano**  
 Administrator responsible for Codex issues  
 European Commission  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 299 8682  
 Fax: +32 (2) 299 8566  
 E-Mail: [eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu](mailto:eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu)

Ms Helen **Lee**  
 European Commission  
 Directorate-General SANCO  
 Office B232 08/48  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2998 668  
 E-Mail: [helen.lee@ec.europa.eu](mailto:helen.lee@ec.europa.eu)

Ms Stephanie **Bodenbach**  
 European Commission  
 Directorate-General SANCO  
 Office B232 08/25  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2980 938  
 E-Mail: [Stephanie.bodenbach@ec.europa.eu](mailto:Stephanie.bodenbach@ec.europa.eu)

Ms Ariane **Vander Stappen**  
 European Commission  
 Directorate-General SANCO  
 Office F101 8/58  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2952 158  
 Fax: +32 (2) 2951 735  
 E-Mail: [ariane.vander-stappen@ec.europa.eu](mailto:ariane.vander-stappen@ec.europa.eu)

Ms Almudena de **Arriba Hervás**  
 European Commission  
 Health and Consumer  
 Directorate-General (SANCO)  
 1049 Brussels  
 E-Mail: [almudena.arriba-hervas@ec.europa.eu](mailto:almudena.arriba-hervas@ec.europa.eu)

**FINLAND / FINLANDE / FINLANDIA**

Ms Anna **Lemström**  
 Senior Adviser  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O.Box 30  
 00023 Government, Helsinki  
 FinlandV  
 Tel.: +358 (9) 1605 2305  
 Fax: +358 (9) 1605 3338  
 E-Mail: [anna.lemstrom@mmm.fi](mailto:anna.lemstrom@mmm.fi)

**FRANCE / FRANCIA**

Mrs Marianne **Dessen-Mugniot**  
 Direction Générale de la concurrence, de la  
 consommation et de la répression des fraudes  
 Bureau D3 – Nutrition et Diététique  
 59 bd Vincent Auriol  
 75013 Paris 13<sup>e</sup>  
 France  
 Tel.: +33 (1) 4497 2415  
 Fax: +33 (1) 4497 3048  
 E-Mail: [marianne.dessen-mugniot@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:marianne.dessen-mugniot@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Pascal Audebert**  
Point de Contact du Codex alimentarius en France  
Premier Ministre  
Secrétariat général des Affaires européennes  
2, boulevard Diderot  
75572 Paris Cedex 12  
France  
Tel.: +33 (1) 44 87 16 03  
Fax: +33 (1) 44 87 16 04  
E-Mail: [pascal.audebert@sgae.gouv.fr](mailto:pascal.audebert@sgae.gouv.fr)

**Mrs Françoise Costes**  
Association de la Transformation Laitière Française  
ATLA  
42 Rue de Châteaudun  
75314 Paris Cedex 09  
France  
Tel.: +33 (1) 4970 7269  
Fax: +33 (1) 4280 6362  
E-Mail: [trs@atla.asso.fr](mailto:trs@atla.asso.fr)

**Mr Thierry Geslain**  
Chef de Service Codex et Normalisation  
CNIEL  
42, rue de Châteaudun  
75009 Paris  
France  
Tel. : +33 (1) 4970 7115  
Fax : +33 (1) 4280 6345  
E-Mail: [tgeslain@cniel.com](mailto:tgeslain@cniel.com)

**Ms Elisabeth Goidin**  
Regulatory Affairs  
(Ania) Roquette  
Rue Haute Loge  
62080 Lestrem  
France  
Tel.: +33 (3) 2163 9669  
Fax: +33 (3) 2163 3882  
E-Mail: [elisabeth.goidin@roquette.com](mailto:elisabeth.goidin@roquette.com)

**Ms Catherine Vigreux**  
Regulatory Affairs Advisor  
(Ania) Roquette  
Rue Haute Loge  
62080 Lestrem  
France  
Tel.: +33 (3) 2163 3763  
Fax: +33 (3) 2163 3882  
E-Mail: [Catherine.vigreux@roquette.com](mailto:Catherine.vigreux@roquette.com)

**Mrs Jolanta Leone**  
Danone DBN  
383 Rue Philippe Héron  
69654 Villefranche sur Saône  
France  
Tel. : +33 (4) 7462 6374  
Fax : +33 (4) 7462 6183  
E-Mail : [jolanta.leone@danone.com](mailto:jolanta.leone@danone.com)

**Mrs Annie Loch**  
Corporate Food Law Director  
Groupe Danone  
15 Rue du Helder  
75009 Paris  
France  
Tel.: +33 (1) 061 4672 825  
Fax: +33 (1) 014 4352 695  
E-Mail: [annie.loch@danone.com](mailto:annie.loch@danone.com)

**GERMANY / ALLEMAGNE / ALEMANIA**  
**Dr Pia Noble**  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Consumer Protection  
Rochusstrasse 1  
53123 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 99 529 4665  
Fax: +49 (228) 99 529 4965  
E-Mail: [pia.noble@bmelv.bund.de](mailto:pia.noble@bmelv.bund.de)

**Dr Anke Niederhaus**  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Consumer Protection  
Rochusstrasse 1  
53123 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 99 529 4172  
Fax: +49 (228) 99 529 4965  
E-Mail : [anke.niederhaus@bmelv.bund.de](mailto:anke.niederhaus@bmelv.bund.de)

**Mrs Marie Dubitsky**  
Maria Dubitky Consulting GmbH  
Andreas-Kasperbauer-Straße 13  
85540 Haar  
Germany  
Tel. : +49 (89) 680 4131  
Fax : +49 (89) 4614 8492  
E-Mail : [marie@dubitsky.de](mailto:marie@dubitsky.de)

**Dr Constanze Hiepler**  
Scientific & Regulatory Affairs  
Bundesverband der Hersteller für eine besondere  
Ernährung (Diätverband) e.V.  
Godesberger Allee 142-148  
53175 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 308 5111  
Fax: +49 (228) 308 5150  
E-Mail: [hiepler@diaetverband.de](mailto:hiepler@diaetverband.de)

**Dr Gerda Jost**  
Manager Corporate & Regulatory Affairs  
Milupa GmbH  
Bahnstraße 14-30  
61381 Friedrichsdorf  
Germany  
Tel. : +49 (6172) 99 1423  
Fax : +49 (6172) 00 1244  
E-Mail : [gerda.jost@milupa.de](mailto:gerda.jost@milupa.de)

Dr. Susanne **Kettler**  
Director Regulatory Affairs  
Eu-Scientific & Regulatory Affairs  
Coca-Cola Services s.a.  
Chaussee de Mons 1424  
1070 Brüssel  
Belgium  
Tel.: +32 (2) 559 2218  
Fax: +32 (2) 559 2378  
E-Mail: [skettler@eur.ko.com](mailto:skettler@eur.ko.com)

Dr Angela **Kohl**  
Nutrition Policy Manager  
Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde  
(BLL)  
Godesberger Allee 142-148  
53175 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 81993-173  
Fax: +49 (228) 8199 3200  
E-Mail: [akohl@bll.de](mailto:akohl@bll.de)

Dr. Gert **Krabichler**  
Capsugel – a division of Pfizer  
10, rue Timken  
68027 Colmar  
France  
Tel.: +33 (3) 8920 4957  
Fax: +33 (3) 8941 4811  
E-Mail: [gert.krabichler@pfizer.com](mailto:gert.krabichler@pfizer.com)

Mrs Angelika **Mrohs**  
Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde  
(BLL)  
Godesberger Allee 142-148  
53175 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 8199 3133  
Fax: +49 (228) 8199 3233  
E-Mail: [amrohs@bll.de](mailto:amrohs@bll.de)

Dr. Michael **Packert**  
Südzucker AG  
Maximilianstraße 10  
68165 Mannheim  
Germany  
Tel.: +49 (621) 421 573  
Fax: +49 (621) 421 574  
E-Mail: [michael.packert@suedzucker.de](mailto:michael.packert@suedzucker.de)

Mr Norbert **Pahne**  
Manager  
Bundesverband der Hersteller für eine besondere  
Ernährung (Diätverband) e.V.  
Godesberger Allee 142-148  
53175 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 308 5110  
Fax: +49 (228) 308 5150  
E-Mail: [pahne@diaetverband.de](mailto:pahne@diaetverband.de)

Mrs Antje **Preußker**  
Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde  
(BLL)  
Godesberger Allee 142-148  
53175 Bonn  
Germany  
Tel.: +49 (228) 8199 3146  
Fax: +49 (228) 8199 3246  
E-Mail: [apreussker@bll.de](mailto:apreussker@bll.de)

Anke **Weissenborn**  
Bundesinstitut für Risikobewertung  
Federal Institute for Risk Assessment  
Thielallee 88-92  
14195 Berlin  
Germany  
Tel.: +49 (30) 8412 3812  
Fax: +49 (30) 8412 3715  
E-Mail: [anke.weissenborn@bfr.bund.de](mailto:anke.weissenborn@bfr.bund.de)

Dr Ulrich **Schlemmer**  
Max-Rubner-Institut  
Federal Research Institute of Nutrition and Food  
Haid-und-Neu-Straße 9  
76131 Karlsruhe  
Tel.: +49 (721) 6625 409  
Fax: +49 (721) 6625 404  
E-Mail: [ulrich.schlemmer@mri.bund.de](mailto:ulrich.schlemmer@mri.bund.de)

#### **GHANA**

Prof Anna **Lartey**  
Associate Professor  
University of Ghana, Department of Nutrition and  
Food Science  
P.O.Box LG 134, Legon  
Accra  
Ghana  
Tel.: +233 (21) 513294  
E-Mail: [aalartey@ug.edu.gh](mailto:aalartey@ug.edu.gh)

Ms Isabella **Mansa Agra**  
Food and Drugs Board  
P.O.Box CT 2783  
Accra  
Ghana  
Tel.: +233 244 337249  
E-Mail: [isabelmansa@yahoo.com](mailto:isabelmansa@yahoo.com)

#### **GREECE / GRÈCE / GRECIA**

Dr Georgios **Marakis**  
Officer – Nutritionist  
Hellenic Food Authority (EFET)  
Kifisias Av. 124 & Iatridou 2  
11526 Athens  
Greece  
Tel.: +30 2106 971660  
Fax: +30 2106 971552  
E-Mail: [codex@efet.gr](mailto:codex@efet.gr)

**HUNGARY / HONGRIE / HUNGRIA**Dr Marta **Horacsek**Head of Department of Notification and Experts  
National Institute for Nutrition and Food ScienceGyáli út 3/a  
1097 Budapest

Hungary

Tel.: +36 (1) 476 6447

Fax: +36 (1) 215 5369

E-Mail: [horacsek.marta@oeti.antsz.hu](mailto:horacsek.marta@oeti.antsz.hu)**INDIA / INDE**Dr. **Shreeranj**

Joint Secretary

Ministry of Women and Child Development

Room No. 605, A Wing Shastri Bhawan

110001 New Delhi

India

Tel.: +91 9650 110096

Fax: +91 11 2307 0479

E-Mail: [shreeranj85@gmail.com](mailto:shreeranj85@gmail.com)Mr Mahesh **Arora**

Director

Ministry of Women and Child Development

Room No. 638, A Wing, Shastri Bhawan

New Delhi - 110001

India

Tel.: +91 98102 40151

Fax: +91 11 2307 4215

E-Mail: [mcarora2@yahoo.co.in](mailto:mcarora2@yahoo.co.in)Mr Yogesh Kumar **Verma**

Food Regulatory Affairs Manager

Confederation of Indian Industry

India Habitat Centre, Core 4A

4<sup>th</sup> Floor, Lodi Road

110 003 New Delhi

India

Tel.: +91 997 1552655

E-Mail: [vermayk@indiatimes.com](mailto:vermayk@indiatimes.com)**INDONESIA / INDONÉSIE**Dr Husniah Rubiana **Thamrin Akib**

National Agency of Drug and Food Control

Jl. Percetakan Negara No 23

10560 JakartaIndonesia

Tel.: +62 (21) 4244 688

Fax: +62 (21) 4250 764

E-Mail: [tukepalabadan@yahoo.com](mailto:tukepalabadan@yahoo.com);[husniaht@yahoo.com](mailto:husniaht@yahoo.com)Dr Ina **Hernawati**

Director of Community Nutrition, MOH

Ministry of Health

JI HR Rasuna Said, Kav 4-9, Kuningan

12950 South Jakarta

Indonesia

Tel.: +62 (21) 5203 883

Fax: +62 (21) 5210 176

E-Mail: [hernawati\\_ina@yahoo.com](mailto:hernawati_ina@yahoo.com)Mrs Tetty Helfery **Sihombing**

Director of Food Product Standardization

National Agency of Drug and Food Control

Jl. Percetakan Negara No 23

10560 Jakarta

Indonesia

Tel.: +62 (21) 4287 5584

Fax: +62 (21) 4287 5780

E-Mail: [tettyhelfery@yahoo.com](mailto:tettyhelfery@yahoo.com)**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)- IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE) – IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DE**Mrs Farnaz **Dastmalchi**

Researcher

Institute of standards and Industrial Research of Iran

P.O.Box 31585-163 Karaj

Iran

Tel.: +98 (261) 280 2130

Fax: +98 (261) 280 2130

E-Mail: [farnazdastmalchi@yahoo.com](mailto:farnazdastmalchi@yahoo.com)**IRAQ**Dr. Mohammed **Abduljabbar**

Specialist Doctor/Public Health

Ministry of Health/Nutritional Research Institute

Adamia Ragiba Khatoon/District 320

Avenue 17, House n° 3

Baghdad

Iraq

Tel.: +964 07707 803436

E-Mail: [maj\\_51@yahoo.com](mailto:maj_51@yahoo.com)**ISRAEL / ISRAËL**Dr Ziva **Stahl**

Director Nutrition Department

Ministry of Health

20 King David Street

91010 Jerusalem

Israel

Tel.: +972 (2) 6228 855

Fax: +972 (2) 6247 173

E-Mail: [ziva.stahl@moh.health.gov.il](mailto:ziva.stahl@moh.health.gov.il)**ITALY/ITALIE/ITALIA**Dr Lucia **Guidarelli**

Food Safety and Nutrition Directorate

Head of Nutrition Unit

Welfare, Health and Social Affairs Ministry

Via Giorgio Ribotta 5

00144 Roma

Italy

Tel.: +39 (6) 5994 6828

Fax: +39 (6) 5994 3598

E-Mail: [l.guidarelli@sanita.it](mailto:l.guidarelli@sanita.it)

Dr Stefania **Giammarioli**  
Senior Resercher  
Istituto Superiore di Sanità  
Viale Regina Elena 299  
00162 Roma

Italy  
Tel.: +39 (6) 4990 2626  
Fax: +39 (6) 4938 7101  
E-Mail: [giammas@iss.it](mailto:giammas@iss.it)

Mrs Brunella **Lo Turco**  
Ministero Politiche AgricoleAlimentari e Forestali  
Via XX Settembre, 20  
00187 Rome

Italy  
Tel.: +39 (6) 46656041  
Fax: +39 (6) 4880273  
E-Mail: [saco8@politicheagricole.gov.it](mailto:saco8@politicheagricole.gov.it)

Dr. Massimo **Liotta**  
Food Regulatory Affairs – Area Manager  
Ferrero  
c/o Ferrero S.P.A.

Piazzale Pietro Ferrero 1  
12051 Alba  
Italy  
Tel.: +39 173 313050  
Fax: +39 173 313977  
E-Mail: [massimo.liotta@ferrero.com](mailto:massimo.liotta@ferrero.com)

#### **JAPAN / JAPON / JAPÓN**

Mr Hiroshi **Aimoto**  
Director  
Consumer Affairs Agency  
Food Labeling Division  
2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ward  
100-6178 Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 3507 9221  
Fax: +81 (3) 3507 9292  
E-Mail: [g.foodlabeling@caa.go.jp](mailto:g.foodlabeling@caa.go.jp)

Dr Megumi **Haga**  
Deputy Director  
Consumer Affairs Agency  
Food Labeling Division  
2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ward  
100-6178 Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 3507 9221  
Fax: +81 (3) 3507 9292

Mr Hiroaki **Hamano**  
Technical Adviser  
Japan Health Food and Nutrition Food Association  
2-7-27 Sadoharacho Ichigaya, Shink'juku-ku  
162-0842 Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 3268 3134  
Fax: +81 (3) 3268 3136  
E-Mail: [hiroaki.hamano@danisco.com](mailto:hiroaki.hamano@danisco.com)

Dr Hiroshi **Tsuchita**  
Technical Adviser  
Japan Food Hygiene Association  
2.6.1 Jungu-mae, Shibuya-ku  
150-0001 Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 3403 2112  
Fax: +81 (3) 3403 2384  
E-Mail: [idfjapan@rapid.ocn.ne.jp](mailto:idfjapan@rapid.ocn.ne.jp)

Dr Fumi **Irie**  
Deputy Director  
Standards and Evaluation Division  
Department of Food Safety, Pharmaceutical and Food  
Safety Bureau, Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, 100-8916 Tokyo  
Japan  
Tel.: +81 (3) 3595 2341  
Fax: +81 (3) 3501 4868  
E-Mail: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

Prof Kazuhiko **Yamada**  
Technical Advisor  
Kagawa Nutrition University  
3-9-21, Chiyoda, Sakado  
350 0288 Saitama  
Japan  
Tel.: +81 (49) 282 3708  
Fax: +81 (49) 282 3708  
E-Mail: [g.foodlabeling@caa.go.jp](mailto:g.foodlabeling@caa.go.jp)

#### **KENYA**

Mr Peter **Mutua**  
Standards Officer  
Kenya Bureau of Standards  
P.O.Box 54974  
00200 Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 609 660  
E-Mail: [mutuap@kebs.org](mailto:mutuap@kebs.org)

Ms Chemutai **Sawe**  
Kenya Bureau of Standards  
P.O.Box 54974  
00200 Nairobi  
Kenya  
Tel.: +254 (20) 6948000  
E-Mail: [sawec@kebs.org](mailto:sawec@kebs.org)

#### **KUWEIT/KOWEÏT**

Mrs Hashmia **Al Enezi**  
Chief Standards Engineer  
Public Authority for Industry  
South of surra – Ministries Area  
P.O.Box 4690 safat  
13047 Kuwait South Surra  
Kuwait  
Tel.: +965 2530 2672  
Fax: +965 2530 2625  
E-Mail: [h.alanzei@pai.gov.kw](mailto:h.alanzei@pai.gov.kw)

Dr Nawal **Al Hamad**  
 Director of Food and Nutrition  
 Ministry of Health  
 Food and Nutrition Administration  
 76655 Al-shwaikh  
 Kuwait  
 Tel.: +965 9967 7663  
 Fax: +965 2481 3905  
 E-Mail: [nutrition90@hotmail.com](mailto:nutrition90@hotmail.com)

**LIBYA/LIBYE/LIBIA**

Prof Marwan **Marghani**  
 Chairman – Libyan Committee “food for special  
 dietary uses  
 Libyan National Center for Standardization and  
 Methodology  
 P.O.Box 723  
 Tripoli  
 Libya  
 Tel.: +218 (92) 835 3210

**LITHUANIA / LITUANIE / LITUANIA**

Ms Svetlana **Kornysova**  
 Public Health specialist  
 The State of Environmental Health Center  
 Kal Va Ri Ju st. 153  
 208221 Vilnius  
 Lithuania  
 tel.: +370 5276 1341  
 Fax: +370 5373 7397  
 E-Mail: [svetlan@rmc.lt](mailto:svetlan@rmc.lt)

**MALAYSIA / MALAISIE / MALASIA**

Ms Rokiah **Don**  
 Director  
 Nutrition Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 7, Block E 10, Parcel E  
 Federal Government Administrative Complex  
 62590 Putrajaya  
 Malaysia  
 Tel.: +60 (3) 8883 4086  
 Fax: +60 (3) 8888 4647  
 E-Mail: [rokiah@moh.gov.my](mailto:rokiah@moh.gov.my)

Dr Nagendran **Bala Sundram**  
 Embassy of Malaysia  
 Avenue de Tervueren 414 A  
 1150 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 762 8997  
 Fax: +32 (2) 762 8998  
 E-Mail: [nagen@mpob.gov.my](mailto:nagen@mpob.gov.my)

Ms Kanga Rani **Selvaduray**  
 Malaysian Palm Oil Board  
 No 6, Persiaran Institusi, Bandar Baru Bangi  
 Kajang, Selangor  
 43000 Kajang  
 Malaysia  
 Tel.: +60 (3) 8769 4606  
 Fax: +60 (3) 8922 1742  
 E-Mail: [krani@mpob.gov.my](mailto:krani@mpob.gov.my)

**MEXICO / MEXIQUE / MÉXICO**

Ms Elizabeth **Díaz Bautista**  
 International manager on Food Affairs  
 Comisión Federal para la Protección contra Riesgos  
 Sanitarios  
 Monterrey 33, 1er. Piso, Col. Roma, Delegación  
 Cuauhtémoc, Mexico D.F.  
 06700 México  
 México  
 Tel.: +52 5080 5389  
 E-Mail: [ediazb@cofepris.gob.mx](mailto:ediazb@cofepris.gob.mx)

**NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE / NUEVA ZELANDA**

Ms Jenny **Reid**  
 Deputy Director (Science)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 Wellington 6012  
 New Zealand  
 Tel.: +64 (4) 894 2582  
 Fax: +64 (4) 894 2530  
 E-Mail: [jenny.reid@nzfsa.govt.nz](mailto:jenny.reid@nzfsa.govt.nz)

Mr David **Roberts**  
 Programme Manager (Nutrition)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 Wellington 6012  
 New Zealand  
 Tel.: +64 (4) 894 4236  
 Fax: +64 (4) 894 2530  
 E-Mail: [david.roberts@nzfsa.govt.nz](mailto:david.roberts@nzfsa.govt.nz)

**NIGER**

Mr Dioffo Alahouynouma **Salou**  
 Chef Bureau Etudes et Enquêtes  
 Ministère de la Santé Publique (MPS)  
 Direction de la Nutrition/MSP BP623NY  
 623 Niamey  
 Niger  
 Tel.: +227 9656 6866  
 E-Mail: [dioffosalou@yahoo.fr](mailto:dioffosalou@yahoo.fr)

Mrs Hassane Aissatou **Cisse**  
 Chef Service Nutrition et Alimentation  
 Ministère du Développement Agricole (MDA)  
 Direction Générale de l'Agriculture/MDA BP323NY  
 323 Niamey  
 Niger  
 Tel.: +227 9696 9423  
 E-Mail: [hassan\\_sido@yahoo.fr](mailto:hassan_sido@yahoo.fr)

**NIGERIA**

Mrs Rebecca **Akerele-Nwaha**  
 Ag. Head of Department  
 Federal Ministry of Health  
 Food & Drug Services Dept.  
 Abuja  
 Nigeria  
 Tel.: +234 80 3303 0391

Mr Abiola **Komolafe**

Deputy Director  
Standards Organization of Nigeria  
52, Lome Crescent, Wuse Zone 7  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: +234 8023 288411  
Fax: +234 952 39353  
E-Mail: [abikomos@yahoo.com](mailto:abikomos@yahoo.com)

Dr James **Mbachiantim**

Special Assistant  
National Agency for Food and Drug Administration  
and Control (NAFDAC)  
Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way  
Wuse Zone 7  
Abuja  
Nigeria  
tel.: +294 (9) 6718008  
E-Mail: [jmbachiantim@yahoo.com](mailto:jmbachiantim@yahoo.com)

Mrs Patricia **Monwuba**

Deputy Director  
National Agency for Food, Drug Administration and  
Control  
Plot 2032 Olusegun Obasanjo Way  
Wuse Zone 7  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: +234 7037 884145  
E-Mail: [patmonwuba@yahoo.com](mailto:patmonwuba@yahoo.com)

Mr Dennis **Onyeagocha**

Deputy Director  
Federal Ministry of Health  
Food and Drug Services Department  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: +234 80 3314 7808  
E-Mail: [dennyo\\_2003@yahoo.com](mailto:dennyo_2003@yahoo.com)

Mrs Omolara **Okunlola**

Chief Standards Officer  
Standards Organization of Nigeria  
Plot 13/14 Victoria Arobieke Street  
Lekki Victoria Island  
Lagos  
Nigeria  
Tel.: +234 8023 590639  
Fax: +234 9523 9353  
E-Mail: [omolara\\_okunlola@yahoo.com](mailto:omolara_okunlola@yahoo.com)

Mrs Chinyere **Ikejiofor**

Senior Laboratory technologist  
National Agency for Food, Drug Administration and  
Control  
Plot 2032 Olusegun Obasanjo Way  
Wuse Zone 7  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: +234 8033 836173  
E-Mail: [innopluschy@yahoo.com](mailto:innopluschy@yahoo.com)

*NORWAY / NORVÈGE / NORUEGA*

Ms Svanhild **Vaskinn**

Senior Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal  
Norway  
Tel.: +47 (23) 21 6800  
Fax: +47 (23) 21 6801  
E-Mail: [svvas@mattilsynet.no](mailto:svvas@mattilsynet.no)

Ms Ida **Tidemann-Andersen**

Senior Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O.Box 383  
N-2381 Brumunddal  
Norway  
Tel.: +47 (23) 216800  
Fax: +47 (23) 216801  
E-Mail: [idthid@mattilsynet.no](mailto:idthid@mattilsynet.no)

Mrs Marianne H. **Aaberg**

Regulatory Affairs manager  
Norwegian Food & Drink Federation/Nestlé Norway  
Postbox 683 Skøyen  
0214 Oslo  
Norway  
Tel.: +476781 7364  
E-Mail: [marianne.aaberg@no.nestle.com](mailto:marianne.aaberg@no.nestle.com)

*PARAGUAY*

Mr Alberto Francisco **Bareiro Arce**

Licenciado en Nutrición  
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición  
Ministerio de Salud Pública y Bienestar Social  
Trinidad C / Itapua  
Asuncion  
Paraguay  
Tel.: +595 (21) 294073  
Fax: +595 (21) 206874  
E-Mail: [albareiro@gmail.com](mailto:albareiro@gmail.com)

*PHILIPPINES / FILIPINAS*

Mrs Maria Victoria **Pinion**

Nutritionist-Dietitian III; Chairman, Technical  
Committee, National Codex Organization  
Food and Drug Administration – Department of Health  
Civic Drive Filinvest Corporate City  
Alabang, Muntinlupa City  
1770 Muntinlupa  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 542 5606  
Fax: +63 (2) 542 5606  
E-Mail: [mavspinion@yahoo.com](mailto:mavspinion@yahoo.com)

Mr Israel **Dela Cruz**  
Senior Science Research Specialist  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product Standards  
Department of Agriculture  
BPI Compound, Visayas Avenue, Diliman  
1101 Quezon City  
Philippines  
Tel.: +63 (2) 920 6131  
Fax: +63 (2) 455 2858  
E-Mail: [iqdelacruz@gmail.com](mailto:iqdelacruz@gmail.com)

**POLAND/POLOGNE/POLONIA**

Prof. Hanna **Kunachowicz**  
Head of Department of Nutritive Value of Food  
National Food and Nutrition Institute  
Powsinska 61/63  
02.903 Warsaw  
Poland  
Tel.: +48 (22) 5509 708  
E-Mail: [hkunachowicz@izz.waw.pl](mailto:hkunachowicz@izz.waw.pl)

Dr Katarzyna **Stos**  
Head of Food Safety Department  
National Food and Nutrition Institute  
Powsinska 61/63  
02-903 Warsaw  
Poland  
Tel.: +48 (22) 5509 781  
E-Mail: [kstos@izz.waw.pl](mailto:kstos@izz.waw.pl)

**REPUBLIC OF KIRIBATI**

Ms Eretii T. **Timeon**  
Nutritionist  
Ministry of Health  
P.O.Box 268  
Bikenibeu  
Tarawa  
Republic of Kiribati  
Tel.: +686 28549  
Fax: +686 28158  
E-Mail: [bjteraoi@yahoo.co.uk](mailto:bjteraoi@yahoo.co.uk)

**REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA**

Dr Hye-Kyung **Park**  
Director  
Nutrition Policy Division  
Korea Food and Drug Administration  
194 Tongil-ro, Eunpyung-gu  
122-704 Seoul  
Republic of Korea  
Tel.: +82 (2) 380 1315  
E-Mail: [phkfda@korea.kr](mailto:phkfda@korea.kr)

Prof. Oran **Kwon**  
Associate Professor  
Ewha Womans' Univ  
Dept of Nutritional Science & Food Management  
Human Ecology BLD #301  
11-1 Daehyun-dong, Seodaemoon-gu  
120-750 Seoul  
Republic of Korea  
Tel.: +82 (2) 3277 6860  
Fax: +82 (2) 3277 6860  
E-Mail: [orank@ewha.ac.kr](mailto:orank@ewha.ac.kr)

Dr Seongsoo **Park**  
Deputy Director  
Nutrition Policy Division  
Korea Food and Drug Administration  
194 Tongil-ro, Eunpyung-gu  
122-704 Seoul  
Republic of Korea  
Tel.: +82 (2) 380 1311  
Fax: +82 (2) 382 6380  
E-Mail: [sspark65@korea.kr](mailto:sspark65@korea.kr)

Mr Jae Woo **Park**  
DVM  
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries  
National Veterinary Research and Quarantine Service  
Chungang-ro 335, Manan-gu Anyang-si  
430 824 Gyunggi-do  
Republic of Korea  
Tel.: +82 (31) 467 1986  
Fax: +82 (31) 467 1989  
E-Mail: [jwpark@nvrqs.go.kr](mailto:jwpark@nvrqs.go.kr)

Ms Soh Yoon **Yun**  
Senior Researcher  
Ministry of Health, Welfare and Family Affairs  
75 Yulgong-ro, Jongno-gu  
110-793 Seoul  
Republic of Korea  
Tel.: +82 (2) 2023 7790  
Fax: +82 (2) 2023 7780  
E-Mail: [ysy0614@korea.kr](mailto:ysy0614@korea.kr)

**SAMOA**

Mrs Palanitina Tupuimatagi **Toelupe**  
Director General of Health  
Ministry of Health  
Motootua  
Private Bag Apia  
Samoa  
Tel.: +685 68100  
Fax: +685 26553  
E-Mail: [ceo@health.gov.ws](mailto:ceo@health.gov.ws)

Ms Christine **Quested**  
Principal Nutritionist  
Ministry of Health  
Private Bag Apia  
Samoa  
Tel.: +685 68137  
E-Mail: [christineq@health.gov.ws](mailto:christineq@health.gov.ws)

**SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE / ARABIA SAUDITA**

Dr. Khalid S. Almurshed  
 Consultant  
 Food Sector  
 Saudi Food & Drug Authority  
 3292 Northern Ring Road, Al Nafel Area  
 Riyadh 13312 – 6288  
 Kingdom of Saudi Arabia  
 Tel.: +966 (1) 2759 222  
 Fax: +966 (1) 2757 238  
 E-Mail: [kalmurshed@sFDA.gov.sa](mailto:kalmurshed@sFDA.gov.sa)

**SIERRA LEONE**

Mr Amadu Jogor **Bah**  
 Deputy Director  
 Sierra Leone Standards Bureau  
 SLPMB Headquarter Building  
 232 Freetown  
 Sierra Leone  
 Tel: +232 7620 2010  
 E-Mail: [slstandards2007@yahoo.com](mailto:slstandards2007@yahoo.com)

**SINGAPORE / SINGAPOUR / SINGAPUR**

Ms Huay Leng **Seah**  
 Deputy Director (Food Control)  
 Agri-Food & Veterinary Authority  
 5 Maxwell Road, Tower Block #18-00  
 Singapore 069110  
 Tel.: +65 6325 5480  
 Fax: +65 6324 4563  
 E-Mail: [seah\\_huay\\_leng@ava.gov.sg](mailto:seah_huay_leng@ava.gov.sg)

**Mr Sean Wong**

Section Head, Policy and Codex  
 Agri-Food and Veterinary Authority  
 5, Maxwell Road, #18-00, Tower block, MND  
 Complex  
 069110 Singapore  
 Singapore  
 Tel.: +65 6325 7829  
 Fax: +65 6324 4563  
 E-Mail: [sean\\_wong@ava.gov.sg](mailto:sean_wong@ava.gov.sg)

**SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD / SUDÁFRICA**

Mrs Lynn **Moeng**  
 Director Nutrition  
 National Department of Health  
 Directorate Nutrition  
 Private Bag X828,  
 0001 Pretoria  
 South Africa  
 Tel.: +27 (12) 312 0071  
 Fax: +27 (12) 312 3112  
 E-Mail: [MoengL@health.gov.za](mailto:MoengL@health.gov.za)

Miss Andiswa **Ngqaka**  
 Assistant Director Nutrition  
 National Department of Health  
 Directorate: Nutrition  
 Private Bag X828  
 0001 Pretoria  
 South Africa  
 Tel.: +27 (12) 312 0873  
 Fax: +27 (12) 312 3112  
 Email: [NgqakA@health.gov.za](mailto:NgqakA@health.gov.za)

**Mrs Antoinette Booyzen**

Assistant Director Regulatory Nutrition and Labelling  
 National Department of Health  
 Directorate Food Control  
 Private Bag X828  
 0001 Pretoria  
 South Africa  
 Tel.: +27 (12) 312 0163  
 Fax: +27 (12) 312 3180  
 E-Mail: [booyza@health.gov.za](mailto:booyza@health.gov.za)

**Prof Hester Hendrina(Este) Vorster**

Director: Center of Excellence for Nutrition  
 Faculty of Health Sciences  
 North-West University  
 Private Bag X6001  
 2520 Potchefstroom  
 South Africa  
 Tel.: +27 (18) 299 4237  
 Fax: +27 (18) 299 2464  
 E-Mail: [este.vorster@nwu.ac.za](mailto:este.vorster@nwu.ac.za)

**SPAIN / ESPAGNE / ESPAÑA**

Ms Almudena **Rollán Gordo**  
 Spanish Food Safety and Nutrition Agency  
 Alcalá, no 56  
 28071 Madrid  
 Spain  
 Tel.: +34 (91) 3380 710  
 Fax: +34 (91) 3380 169  
 E-Mail: [arollan@wanadoo.es](mailto:arollan@wanadoo.es)

**Mrs Irene Gadea Cazalilla**

Spanish Food Safety and Nutrition Agency  
 Alcalá, no 56  
 28071 Madrid  
 Spain  
 Tel.: +34 (91) 3380 919  
 Fax: +34 (91) 3380 883  
 E-Mail: [igadea@yahoo.es](mailto:igadea@yahoo.es)

**SUDAN / SOUDAN / SUDÁN**

Dr Awad Mohamed Ahmed **Sukrab**  
 Technical Department Manager  
 Sudanese Standards and Metrology Organization  
 P.O.Box 13573  
 Khartoum  
 Sudan  
 Tel :: +249 (91) 239 1190  
 Fax : +249 1837 62737  
 E-Mail : [awadsokrab@hotmail.com](mailto:awadsokrab@hotmail.com)

Dr Galila Hassan **Onsa**  
 Head Department of Foods Chemistry & Nutrition  
 Food Processing Research Center  
 Ministry of Science & Technology  
 Agriculture Research Corporation  
 Shambat, Khartoum North  
 Khartoum  
 Sudan  
 Tel.: +249 12244 6429  
 Fax: +249 8531 1049  
 E-Mail: [galilah@hotmail.com](mailto:galilah@hotmail.com)

Ms Nadia Abdalla Abdalrahman **Elshiekh**  
 Head of Dairy Sector  
 Ministry of Animal Resources & Fisheries  
 Khartoum  
 Sudan  
 Tel.: +249 9222 12862  
 Fax: +249 1834 75996  
 E-Mail: [nadiavet5@yahoo.com](mailto:nadiavet5@yahoo.com)

Ms Ibtehag Mahgoub Almobark **Ibaid**  
 Head of Food Safety Section  
 Federal Ministry of Health  
 00249 Khartoum  
 Sudan  
 Tel.: +249 912468362  
 Fax: +249 01551 45620  
 E-Mail: [ibtehagmoba@yahoo.com](mailto:ibtehagmoba@yahoo.com)

**SWEDEN / SUÈDE / SUECIA**

Mrs Kerstin **Jansson**  
 Deputy Director  
 Ministry of Agriculture  
 Fredsgatan 8  
 SE-103 33 Stockholm  
 Sweden  
 Tel.: +46 (8) 405 1168  
 Fax: +46 (8) 206496  
 E-Mail: [kerstin.jansson@agriculture.ministry.se](mailto:kerstin.jansson@agriculture.ministry.se)

Mrs Kristina Lagestrand **Sjölin**  
 Principal Administrative Officer  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Sweden  
 Tel.: +46 (18) 175500  
 Fax: +46 (18) 105848  
 E-Mail: [codex@slv.se](mailto:codex@slv.se)

Mrs Catharina **Rosqvist**  
 Senior Administrative Officer  
 Ministry of Agriculture  
 Fredsgatan 8  
 SE-103 33 Stockholm  
 Sweden  
 Tel.: +46 (8) 405 3782  
 Fax: +46 (8) 206496  
 E-Mail: [catharina.rosqvist@agriculture.ministry.se](mailto:catharina.rosqvist@agriculture.ministry.se)

Ms Lena **Björck**  
 Nutritionist  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Sweden  
 Tel.: +46 (18) 175500  
 Fax: +46 (18) 105848  
 E-Mail: [codex@slv.se](mailto:codex@slv.se)

Ms Pilar **Velazquez**  
 Administrator  
 Council Secretariat of the European Union  
 The Swedish Presidency  
 175 Rue de la Loi  
 1048 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 281 6628  
 Fax: +32 (2) 281 6198  
 E-Mail: [pilar.velazquez@consilium.europa.eu](mailto:pilar.velazquez@consilium.europa.eu)

**SWITZERLAND / SUISSE / SUIZA**

Ms Elisabeth **Nellen-Regli**  
 Pharmacist  
 Federal Office of Public Health  
 Consumer Protection Directorate  
 Schwarzenburgstr. 165  
 CH-3003 Bern  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (31) 322 9560  
 Fax: +41 (31) 322 9574  
 E-Mail: [elisabeth.nellen@bag.admin.ch](mailto:elisabeth.nellen@bag.admin.ch)

Dr Dirk **Cremer**  
 Global Regulatory Affairs Manager  
 DSM Nutritional Products  
 P.O.Box 2676, Bldg. 241/919  
 CH-4002 Basel  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (61) 815 8109  
 Fax: +41 (61) 815 8770  
 E-Mail: [dirk.cremer@dsm.com](mailto:dirk.cremer@dsm.com)

Mr Hervé **Nordmann**  
 Scientific & Regulatory Affairs  
 EMEA  
 Ajinomoto Co Inc  
 En Crochet 1  
 CH-1143 Apples  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (21) 800 3763  
 Fax: +41 (21) 800 4087  
 E-Mail: [herv.nordmann@asg.ajinomoto.com](mailto:herv.nordmann@asg.ajinomoto.com)

Dr. Philippe **Pittet**  
Deputy Head Regulatory Affairs  
Nestec Ltd.  
Avenue Nestlé 55  
CH-1800 Vevey  
Switzerland  
Tel.: +41 (21) 924 4264  
Fax: +41 (21) 924 4547  
E-Mail: [philippe.pittet@nestle.com](mailto:philippe.pittet@nestle.com)

**THAILAND / THAÏLANDE / TAILANDIA**

Prof Kraissid **Tontisirin**  
Senior Advisor  
National Bureau of Agricultural Commodity  
and Food Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak  
Bangkok 10900  
Thailand  
Tel. : +66 (2) 561 2277  
Fax : +66 (2) 561 3357  
E-Mail : [karisid.tontisirin@gmail.com](mailto:karisid.tontisirin@gmail.com)

Ms Churairat **Arpanantikul**  
The Federation of Thai Industries  
Food Processing Industry Club  
Queen Sirikit National Conventions Center, Zone C,  
4<sup>th</sup> Floor  
60 New Rachadapisek Road, Klongtoey  
Bangkok 10110  
Thailand  
Tel.: +66 (2) 345 1167  
Fax: +66 (2) 345 1281-3  
E-Mail: [churairat\\_arp@hotmail.com](mailto:churairat_arp@hotmail.com)

Ms Mayuree **Ditmetharaj**  
Food and Drug Technical Officer  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Tiwanond Road  
11000 Nondhaburi  
Thailand  
Tel.: +66 (2) 590 77208  
Fax: +66 (2) 590 7011  
E-Mail: [iam\\_nuengl@yahoo.com](mailto:iam_nuengl@yahoo.com)

Ms Sanida **Khoonpanich**  
Standards Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperative  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, Bangkok  
Bangkok 10900  
Thailand  
Tel.: +66 (2) 561 2277 ext. 1445  
Fax: +66 (2) 561 3373  
E-Mail: [sanida.sk@gmail.com](mailto:sanida.sk@gmail.com)

Dr Hataya Kongchuntuk **Rodbumrung**  
Director Regulatory Affairs Asia-Pacific  
Mead Johnson Nutrition  
388 Exchange Tower, 14<sup>th</sup> Floor,  
Sukhumvit Rd, Klongtorny  
Bangkok 10110  
Thailand  
Tel.: +66 (2) 345 1167  
Fax: +66 (2) 345 1281-3  
E-Mail: [hataya.kongchuntuk@mjn.com](mailto:hataya.kongchuntuk@mjn.com)

**TURKEY / TURQUIE / TURQUIA**

Ms Ayla **Sener**  
Food Engineer  
Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
General Directorate of Protection and Control  
Akay Cad. No 3 Ankara  
06100 Bakanliklar/Ankara  
Turkey  
Tel.: +90 312 417 4176  
Fax: +90 312 425 4416  
E-Mail: [asener@kkgm.gov.tr](mailto:asener@kkgm.gov.tr)

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI / REINO UNIDO**

Mr. Mark **Willis**  
Food Standards Agency  
Aviation House  
125 Kingsway  
WC2B 6NH London  
United Kingdom  
Tel: +44 207 276 8150  
Fax: +44 207 276 8193  
E-Mail: [mark.willis@foodstandards.gsi.gov.uk](mailto:mark.willis@foodstandards.gsi.gov.uk)

**UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Barbara O. **Schneeman**  
Director, Office of Nutrition  
Labeling and Dietary Supplements  
Center for Food Safety & Applied Nutrition  
U.S. Food and Drug Administration (HFS-800)  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740  
USA  
Tel.: +1 (301) 436 2373  
Fax: +1 (301) 436 2636  
E-Mail: [barbara.schneeman@fda.hhs.gov](mailto:barbara.schneeman@fda.hhs.gov)

Dr Allison A. **Yates**  
Director  
Beltsville Human Nutrition Research Center  
Agricultural Research Service  
U.S. Department of Agriculture  
10300 Baltimore Avenue  
Bldg 307C, Rm. 117  
Beltsville, MD 20705  
USA  
Tel.: +1 (301) 504-8157  
Fax: +1 (301) 504-9381  
E-Mail: [allison.yates@ars.usda.gov](mailto:allison.yates@ars.usda.gov)

Dr Sue A. **Anderson**  
 Team Leader  
 Regulations and Review Team  
 Office of Nutrition, Labeling and Dietary Supplements  
 Center for Food Safety & Applied Nutrition  
 Food and Drug Administration (HFS-850)  
 5100 Paint Branch Parkway  
 College Park, MD 20740  
 USA  
 Tel.: +1 (301) 436 1450  
 Fax: +1 (301) 436 2636  
 E-Mail: [sue.anderson@fda.hhs.gov](mailto:sue.anderson@fda.hhs.gov)

Ms Nancy T. **Crane**  
 Expert Regulatory Review Scientist  
 Office of Nutrition, Labeling and Dietary Supplements  
 Center for Food Safety & Applied Nutrition  
 Food and Drug Administration (HFS-830)  
 5100 Paint Branch Parkway  
 College Park, MD 20740  
 USA  
 Tel.: +1 (301) 436 1450  
 Fax: +1(301) 436 2636  
 E-Mail: [nancy.crane@fda.hhs.gov](mailto:nancy.crane@fda.hhs.gov)

Mrs Doreen **Chen-Moulec**  
 U.S. Codex Officer  
 U.S. Codex Office  
 Food Safety and Inspection Service  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue, S.W.  
 Washington, DC 20250  
 USA  
 Tel.: +1 (202) 720 4063  
 Fax: +1 (202) 720 3157  
 E-Mail: [Doreen-chen-moulec@fsis.usda.gov](mailto:Doreen-chen-moulec@fsis.usda.gov)

Dr Julie **Moss**  
 Deputy Director, International Affairs Staff  
 Center for Food Safety & Applied Nutrition  
 U.S. Food and Drug Administration (HFS-550)  
 5100 Point Branch Parkway  
 College Park, MD 20740  
 USA  
 Tel.: +1 (301) 436 2031  
 Fax: +1 (301) 436 2618  
 E-Mail: [julie.moss@fda.hhs.gov](mailto:julie.moss@fda.hhs.gov)

#### Non-Government Advisors

Dr Lisa **Craig**  
 Director, Regulatory Affairs  
 Abbott Nutrition  
 RP3-2, Dept. 06NG  
 625 Cleveland Avenue  
 Columbus, Ohio 43215  
 USA  
 Tel.: +1 (614) 624 3696  
 Fax: +1 (614) 727 3696  
 E-Mail: [lisa.craig@abbott.com](mailto:lisa.craig@abbott.com)

Dr Kenneth J. **Falci**  
 Senior Director  
 Scientific Regulatory Operations  
 Kellogg Company  
 Porter Street Office Complex  
 235 Porter Street  
 Battle Creek, Michigan 49014  
 USA  
 Tel.: +1 (269) 961 3632  
 E-Mail: [ken.falci@kellogg.com](mailto:ken.falci@kellogg.com)

Dr James C. **Griffiths**  
 Vice President  
 Food, Dietary Supplements and Excipient Standards  
 US Pharmacopeia  
 12601 Twinbrook Parkway  
 Rockville, MD 20852  
 USA  
 Tel.: +1 (301) 998 6811  
 Fax: +1 (301) 816 8157  
 E-Mail: [jp@usp.org](mailto:jp@usp.org)

Dr Willian C. **MacLean**, Jr.  
 Consultant – self employed  
 1800 Upper Chelsea Road  
 Columbus, Ohio 43212  
 USA  
 Tel.: +1 (614) 486 6170  
 E-Mail: [william.maclean@earthlink.net](mailto:william.maclean@earthlink.net)

Ms Mardi K. **Mountford**  
 Executive Vice President  
 International Formula Council  
 1100 Johnson Ferry Road, Suite 300  
 Atlanta, Georgia 30342  
 USA  
 Tel.: +1 (404) 252 3663  
 Fax: +1 (404) 252 0774  
 E-Mail: [mmountford@kellencompany.com](mailto:mmountford@kellencompany.com)

Dr Lisa A. **Sutherland**  
 Assistant Professor  
 Department of Pediatrics  
 Senior Nutrition Scientist  
 Hood Center for Children and Families  
 Dartmouth Medical School  
 HB 7465, One Medical Center Drive  
 Lebanon, New Hampshire 03756  
 USA  
 Tel.: +1 (603) 667 7979  
 Fax: +1 (603) 653 0790  
 E-Mail: [lisa.a.sutherland@dartmouth.edu](mailto:lisa.a.sutherland@dartmouth.edu)

#### **INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

*AAF – ASSOCIATION DES AMIDONNIERS ET FÉCULIERS*  
 Mrs Julie **Scott**  
 AAF  
 Avenue des Arts 43  
 1040 Bruxelles  
 Belgium  
 Tel. : +32 (2) 289 6760  
 E-Mail : [aaf@aaf-eu.org](mailto:aaf@aaf-eu.org)

**AESGP – ASSOCIATION OF THE EUROPEAN SELF-MEDICATION INDUSTRY**

Dr. Rose **Schraitle**  
 Drug Regulatory Affairs Manager  
 AESGP  
 7 Avenue de Tervuren  
 1040 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 735 5130  
 Fax: +32 (2) 735 5222  
 E-Mail: [info@aesgp.be](mailto:info@aesgp.be)

**AIDGUM – INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT OF NATURAL GUM**

Mr Gontran **Dondain**  
 President  
 International Association for the Development of  
 Natural Gum (AIDGUM)  
 129 Chemin de Croisset  
 76723 Rouen  
 France  
 Tel.: +33 (2) 3283 1818  
 Fax: +32 (2) 3283 1919  
 E-Mail: [gdondain@cniworld.com](mailto:gdondain@cniworld.com)

Dr John **Lupien**  
 Vice President, Scientific Adviser  
 International Association for the Development of  
 Natural Gum (AIDGUM)  
 129 Chemin de Croisset  
 76723 Rouen  
 France  
 Tel.: +33 (2) 3283 1818  
 Fax: +32 (2) 3283 1919  
 E-Mail: [john@lupien.net](mailto:john@lupien.net)

**CEFIC - CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE)**

Dr Huub **Scheres**  
 Cefic/Danisco  
 Av. Van Nieuwenhuysse 4  
 1160 Brussels  
 Belgium  
 Tel. : +31 62 909 3600  
 Fax : +31 71 568 6169  
 E-Mail : [huub.scheres@danisco.com](mailto:huub.scheres@danisco.com)

**CEFS – COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE**

Mrs Camille **Perrin**  
 Scientific & Regulatory Affairs Manager  
 CEFS- Comité Européen des Fabricants de Sucre  
 Avenue de Tervuren 182  
 1150 Brussels  
 Belgium  
 Tel. : +32 (2) 774 5106  
 Fax : +32 (2) 771 0026  
 E-Mail : [camille.perrin@cefs.org](mailto:camille.perrin@cefs.org)

**CIAA - CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE**

Mrs Susanne **Döring**  
 Director, Consumer Information, Diet and Health  
 CIAA  
 Avenue des Arts 43  
 1040 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 500 8755  
 Fax: +32 (2) 508 1021  
 E-Mail: [s.doring@ciaa.eu](mailto:s.doring@ciaa.eu)

Dr Paul **Tenning**  
 Danisco  
 Langebrogade 1  
 1001 Copenhagen  
 Denmark  
 Tel.: +45 3266 2028  
 Fax: +45 3266 2189  
 E-Mail: [paul.tenning@danisco.com](mailto:paul.tenning@danisco.com)

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION – CRN**

Dr John **Hathcock**  
 Senior Vice President  
 CRN  
 1828 L St, NW Suite 510  
 20036 Washington, DC  
 USA  
 Tel.: +1 202 204 7662  
 Fax: +1 202 204 7701  
 E-Mail: [jhathcock@crnusa.org](mailto:jhathcock@crnusa.org)

Mr Mark **Ledoux**  
 Chairman  
 Natural Alternatives International  
 1185 Linda Vista Drive  
 92078 San Marcos, California  
 USA  
 Tel: +1 760 736 7741  
 Fax: +1 760 591 9637  
 E-Mail: [mledoux@nai-online.com](mailto:mledoux@nai-online.com)

Ms Michelle **Stout**  
 Regulatory Policy Director  
 Anway/Nutrilite  
 5600 Beach Blvd.  
 90621 Buena Park, CA  
 USA  
 Tel.: +1 714 562 1893  
 Fax: +1 714 562 7952  
 E-Mail: [michelle.stout@amway.com](mailto:michelle.stout@amway.com)

Mr John **Venardos**  
 Chair  
 International Trade and Market Development  
 Committee  
 CRN  
 1828 L Street NW, Suite 510  
 20036 Washington, DC  
 USA  
 Tel.: +1 310 851 2346  
 Fax: +1 310 767 3316  
 E-Mail: [johnv@herbalife.com](mailto:johnv@herbalife.com)

**EFLA – EUROPEAN FOOD AND LAW ASSOCIATION**

Mr Xavier **Lavigne**  
 Food Law Manager  
 EFLA  
 Avenue de l'Association No 50  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 218 1470  
 E-Mail: [secretariat@efla-aeda.org](mailto:secretariat@efla-aeda.org)

Mr Matias **Cortes**  
 Member  
 EFLA  
 Avenue de l'Association No 50  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 218 1470  
 Fax: +32 (2) 219 7342  
 E-Mail: [secretariat@efla-aeda.org](mailto:secretariat@efla-aeda.org)

**EHPM – EUROPEAN FEDERATION OF ASSOCIATIONS  
 OF HEALTH PRODUCT MANUFACTURERS**

Dr Derek **Shrimpton**  
 Scientific Advisor  
 EHPM  
 Rue de l'association 50  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 209 1145  
 Fax: +32 (2) 223 3064  
 E-Mail: [secretariat@ehpm.be](mailto:secretariat@ehpm.be)

**ENCA – EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH**

Mrs Jos **Voss**  
 ENCA – ENCA Luxemburg AAPE  
 AAPE, BP 45  
 L 3444 Dudelange  
 Luxembourg  
 Tel.: +352 525291  
 E-Mail: [aape@pt.lu](mailto:aape@pt.lu)

**GAIN – GLOBAL ALLIANCE FOR IMPROVED NUTRITION**

Dr Jonathan **Siekman**  
 Senior Associate, Infant and young Child Nutrition  
 GAIN  
 Rue de Vermont 37-39  
 P.O.Box 55  
 CH-1211 Geneva 20  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (22) 749 1850  
 Fax: +41 (22) 749 1851  
 E-Mail: [jsiekman@gainhealth.org](mailto:jsiekman@gainhealth.org)

**IACFO - INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER  
 FOOD ORGANIZATIONS**

Ms Patti **Rundall**  
 Policy Director - Baby Milk Action  
 34 Trumpington Street  
 Cambridge CB2 1QY  
 United Kingdom  
 Tel.: +44 (1223) 464420  
 Fax: +44 (1223) 464417  
 E-Mail: [prundall@babymilkaction.org](mailto:prundall@babymilkaction.org)

**IADSA - INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY /  
 FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr Byron **Johnson**  
 Chairman  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 50, Rue de l'Association  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2 09 11 55  
 Fax: +32 (2) 2 23 30 64  
 E-Mail: [byronjohnson@iadsa.be](mailto:byronjohnson@iadsa.be)

Ms Ainhoa **Larranaga**  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 50, Rue de l'Association  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2 09 11 55  
 Fax: +32 (2) 2 23 30 64  
 E-Mail: [ainhoalarranaga@iadsa.be](mailto:ainhoalarranaga@iadsa.be)

Dr Boris **Pimentel**  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 50, Rue de l'Association  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2 09 1155  
 Fax: +32 (2) 2 23 3064  
 E-Mail: [secretariat@iadsa.be](mailto:secretariat@iadsa.be)

Mr David **Pineda Ereño**  
 Director, Regulatory Affairs  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 Rue de l'Association 50  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 209 1155  
 Fax: +32 (2) 223 3064  
 E-Mail: [davidpineda@iadsa.be](mailto:davidpineda@iadsa.be)

Prof David **Richardson**  
 Scientific Advisor  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 50, Rue de l'Association  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 2 09 11 55  
 Fax: +32 (2) 2 23 30 64  
 E-Mail: [secretariat@iadsa.be](mailto:secretariat@iadsa.be)

Mr Nico **Raczek**  
 Secretariat  
 International Alliance of Dietary/Food Supplement  
 Associations (IADSA)  
 Rue de l'Association 50  
 1000 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 209 1155  
 Fax: +32 (2) 223 3064  
 E-Mail: [secretariat@iadsa.be](mailto:secretariat@iadsa.be)

**IBFAN - INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION  
 NETWORK**

Ms Elisabeth **Sterken**  
 Director  
 INFACF Canada/IBFAN North America  
 6 Trinity Square  
 M5G 1B1 Toronto, Ontario  
 Canada  
 Tel.: +1 (416) 595 9819  
 Fax: +1 (416) 591 9355  
 E-Mail: [esterken@infactcanada.ca](mailto:esterken@infactcanada.ca)

Mr Mosadeq **Sahebodin**  
 Executive Member  
 IBFAN Africa  
 Sunset Lane, La Caverne  
 Box 1134  
 Vacaos  
 Mauritius  
 Tel.: +230 757 1438  
 E-Mail: [mosadeq53@intnet.mu](mailto:mosadeq53@intnet.mu)

Mrs Rufaro **Madzima**  
 Infant and Young Child Nutrition Consultant  
 IBFAN Africa  
 8 Southam Road, Greystone Park  
 Harare  
 Zimbabwe  
 Tel.: +263 9122 30815  
 E-Mail: [rcmadzima@yahoo.com](mailto:rcmadzima@yahoo.com)

**ICA – INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE**

Mr Kazuo **Onitake**  
 Japanese Consumers' Co-operative Union  
 Head of Unit, Safety Policy Service  
 Co-Op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku  
 150-8913 Tokyo  
 Japan  
 Tel.: +81 (3) 5778 8109  
 Fax: +81 (3) 5778 8125  
 E-Mail: [kazuo.onitake@jccu.coop](mailto:kazuo.onitake@jccu.coop)

**ICBA - INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES  
 ASSOCIATIONS**

Mrs Helen **Falco**  
 Technical Advisor  
 International Council of Beverages Associations  
 c/o American Beverage Association  
 1101 Sixteenth Street NW  
 20036 Washington, D.C.  
 USA  
 Tel.: +1 (202) 463 6790  
 Fax: +1 (202) 659 5349  
 E-Mail: [hefalco@na.ko.com](mailto:hefalco@na.ko.com)

Mr Hiromi **Ohta**  
 Technical Advisor  
 Japan Soft Drinks Association  
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo Ku  
 Tokyo  
 Japan  
 Tel.: +81 (3) 3270 7300  
 Fax: +81 (3) 3270 7306  
 E-Mail: [hiromi\\_ohta@suntory.co.jp](mailto:hiromi_ohta@suntory.co.jp)

**ICGA – INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION**

Mr Christophe **Leprêtre**  
 Manager  
 International Chewing Gum Association (ICGA)  
 c/o Keller and Heckman LLP  
 Avenue Louise 523  
 B-1050 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 6455060  
 Fax: +32 (2) 6455050  
 E-Mail: [icga@gumassociation.org](mailto:icga@gumassociation.org)

**ICGMA – INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY  
 MANUFACTURERS ASSOCIATIONS**

Mr Robert **Earl**  
 Vice President for Science Policy, Nutrition and Health  
 ICGMA  
 1350 I Street, NW, Suite 300  
 2005 Washington, DC  
 USA  
 Tel.: +1 (202) 639 5970  
 Fax: +1 (202) 639 5991  
 E-Mail: [rearl@gmaonline.org](mailto:rearl@gmaonline.org)

**IDACE - ASSOCIATION DES INDUSTRIES DES ALIMENTS  
 DIÉTÉTIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE**

Ms Aleksandra **Wesolowska**  
 Association des Industries des Aliments Diététiques de  
 l'Union Européenne (IDACE)  
 194, Rue de Rivoli  
 75001 Paris  
 France  
 Tel.: +32 476 501963

Dr. Marie-Odile **Gailing**  
 Association des Industries des Aliments Diététiques de  
 l'Union Européenne (IDACE)  
 194 Rue de Revoli  
 75001 Paris  
 France  
 Tel.: +33 153 45 8787  
 E-Mail: [marie.odile.gailing@nestle.com](mailto:marie.odile.gailing@nestle.com)

**IDF - INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION**

Ms Isabelle **Neiderer**  
 Director of Nutrition  
 Dairy Farmers of Canada  
 1801 McGill College Avenue, Suite 700  
 H3E 2N4 Montreal  
 Canada  
 Tel.: +1 (514) 284 1092  
 Fax: +1 (514) 284 0449  
 E-Mail: [isabelle.neiderer@dfc-plc.ca](mailto:isabelle.neiderer@dfc-plc.ca)

Mr Eric **Grande**  
 Regulatory Affairs Director  
 Groupe LACTALIS  
 10.20 rue Adolphe Beck  
 53089 Laval Cedex 9  
 France  
 Tel.: +33 (2) 4359 5123  
 E-Mail: [eric.grande@lactalis.fr](mailto:eric.grande@lactalis.fr)

Ms Sandra **Tuijelaars**  
 Nutrition Officer  
 International Dairy Federation  
 80, Boulevard Auguste Reyers  
 1030 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (2) 706 8650  
 Fax: +32 (2) 733 0413  
 E-Mail: [stuijelaars@fil-idf.org](mailto:stuijelaars@fil-idf.org)

**IFAC - INTERNATIONAL FOOD ADDITIVES COUNCIL**

Ms Victoria **Betteridge**  
 Group Regulatory Affairs  
 Tate & Lyle PLC  
 Lower Thomas Street  
 Sugar Quay  
 EC3R 6DQ London  
 United Kingdom  
 Tel.: +44 (20) 79787 6295  
 E-Mail: [victoria.betteridge@tateandlyle.com](mailto:victoria.betteridge@tateandlyle.com)

Mr Wim **Caers**  
 Manager Regulatory Affairs  
 Beneo Group  
 Aandorenstraat 12  
 3300 Tienen  
 Belgium  
 Tel.: +32 (16) 801 483  
 Fax: +49 (21) 421 165  
 E-Mail: [wim.caers@beneo-group.com](mailto:wim.caers@beneo-group.com)

Dr. Pierre **Kirsch**  
 Scientific & Regulatory Advisor to Lubrizol Company  
 Lubrizol  
 Avenue du Pesage 18/9  
 B-1050 Brussels  
 Belgium  
 Tel.: +32 (4) 7397 4002  
 E-Mail: [kirsch@skynet.be](mailto:kirsch@skynet.be)

Prof Barry **McCleary**  
 Methodology Expert  
 Megazyme  
 Megazyme International Ireland Ltd.  
 Bray Business Park, Bray  
 Co Wicklow Ireland  
 Bray  
 Ireland  
 Tel.: +353 (1) 286 1220  
 Fax: +353 (1) 286 1264  
 E-Mail: [barry@megazyme.com](mailto:barry@megazyme.com)

Dr Rosemary **Walzem, RD**  
 Associate Professor of Nutrition  
 Texas A&M University  
 Kleberg Center RM 242  
 77843-2472 College Station, TX  
 USA  
 Tel.: +1 (979) 845 7537  
 Fax: +1 (979) 845 1921  
 E-Mail: [rwalzem@poultry.tamu.edu](mailto:rwalzem@poultry.tamu.edu)

Dr Rodney J.H. **Gray**  
 Vice President Regulatory Affairs  
 Martek Biosciences  
 6480 Dobbin Road  
 21045 Columbia, Maryland  
 USA  
 Tel.: +1 (410) 740 0081  
 Fax: +1 (410) 470 2985  
 E-Mail: [rgray@martek.com](mailto:rgray@martek.com)

Ms Gloria **Brooks-Ray**  
 Advisor, Codex and International Regulatory Affairs  
 Exponent  
 Center for Chemical Regulation and Food Safety  
 P.O.Box 97  
 07046 Mountain Lakes NJ  
 USA  
 Tel.: +1 (973) 334 4652  
 E-Mail: [gbrooksray@exponent.com](mailto:gbrooksray@exponent.com)

**ILCA - INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT ASSOCIATION**

Maryse **Arendt**  
 Director Initiativ Liewensufank  
 International Lactation Consultant Association - ILCA  
 Initiativ Liewensufank  
 20 rue de Contern  
 5955 Itzig  
 Luxemburg  
 Tel.: +352 360597 13  
 E-Mail: [info@liewensufank.lu](mailto:info@liewensufank.lu)

**ILSI – INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE**Mrs Fabienne **Malherbe**

ILSI Europe

Av. E. Mounier 83, box 6

B-1200 Brussels

Belgium

Tel.: +32 (2) 771 0014

Fax : +32 (2) 762 0044

E-Mail: [fmalherbe@ilsieurope.be](mailto:fmalherbe@ilsieurope.be)Ms Laura **Bonilla**

Regulatory Affairs Manager

Unilever de Mexico

Paseo de Los Tamarindos No. 150

Col. Bosques de Las Lomas

Deleg. Cuajimalpa

05120 Mexico, D.F.

Mexico

Tel.: +52 (55) 1105 4487

Fax: +52 (55) 1105 4462

E-Mail: [laura.bonilla@unilever.com](mailto:laura.bonilla@unilever.com)Dr. Shuji **Iwata**

Director ILSI Japan

ILSI Japan

Kojimachi R, K Bldg. 2-6-7

Kojimachi, Chiyoda-ku

102-0083 Tokyo

Japan

Tel.: +81 (3) 5215 3535

Fax: +81 (3) 5215 3537

E-Mail: [shu-iwata@ilsijapan.org](mailto:shu-iwata@ilsijapan.org)Ms Olive **Misa**

Abbott Nutrition International

Cooperate Relations Director

102 Edsa Corner Madison

1554 Mandaluyong

Philippines

Tel.: +63 702 8543

E-Mail: [maolivia.misa@abbott.com](mailto:maolivia.misa@abbott.com)Mr Kazuo **Sueki**

Director Scientific Information

ILSI Japan

Kojimachi R, K Bldg. 2-6-7

Kojimachi, Chiyoda-ku

102-0083 Tokyo

Japan

Tel.: +81 (3) 5215 3535

Fax: +81 (3) 5215 3537

E-Mail: [kazuo.sueki@aifn.org](mailto:kazuo.sueki@aifn.org)**ISDI – INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS****INDUSTRIES**

Dr Andrée Bronner

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

194 Rue de Rivoli

F-75001 Paris

France

Tel.: +33 (1) 5345 8787

Fax: +33 (1) 5345 8780

E-Mail: [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)Ms Cristine **Bradley**

Regulatory Science

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

194 Rue de Rivoli

F-75001 Paris

France

Tel.: +33 (1) 5345 8787

Fax: +33 (1) 5345 8780

E-Mail: [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)Mr Jean-Claude **Javet**

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

194 Rue de Rivoli

F-75001 Paris

France

Tel.: +33 (1) 5345 8787

Fax: +33 (1) 5345 8780

E-Mail: [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)Mrs Jayne **Davies**

Associate Director, International Affairs

Wyeth Nutrition

200 Campus Drive

19426 Collegeville, PA

USA

Tel.: +1 (484) 865 58546

Fax: +1 (484) 865 0664

E-Mail: [daviesj2@wyeth.com](mailto:daviesj2@wyeth.com)[andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)Ms Stéphanie **Kramer-Jutant**

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

194 Rue de Rivoli

75001 Paris, France

Tel.: +33 (1) 5345 8787

Fax: +33 (1) 5345 8780

E-Mail : [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)Mrs Leoniek **Robroch**

Friesland Campina

P.O.Box 8

9410AA Beilen

Netherlands

Tel.: +31 (6) 1297 4416

E-Mail: [leoniek.robroch@frieslandcampina.com](mailto:leoniek.robroch@frieslandcampina.com)Mr Peter **Van Dael**

International Special Dietary Foods Industries (ISDI)

194 Rue de Rivoli

75001 Paris

France

Tel.: +33 (1) 5345 8787

Fax: +33 (1) 5345 8780

E-Mail: [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)

**IWGA – INTERNATIONAL WHEAT GLUTEN ASSOCIATION**

Dr Marcel **Feys**  
 Regulatory Affairs Manager  
 SYRAL Belgium N.V.  
 Burchstraat 10  
 9300 Aalst  
 Belgium  
 Tel.: +32 (53) 733315  
 Fax: +32 (53) 733028  
 E-Mail: [marcel.feys@syral.com](mailto:marcel.feys@syral.com)

**NHF – NATIONAL HEALTH FEDERATION**

Dr Scott C. **Tips**  
 General Legal Counsel  
 National Health Federation  
 PO Box 688  
 Monrovia, California 91017  
 USA  
 Tel.: +1 (626) 357 2182  
 Fax: +1 (626) 303 0642  
 E-Mail: [scott@rivieramail.com](mailto:scott@rivieramail.com)

Ms Monika **Wehling**  
 National Health Federation  
 PO Box 688  
 Monrovia, California 91017  
 USA  
 Tel.: +1 (626) 357 2182  
 Fax: +1 (626) 303 0642

Ms Petra **Weiss**  
 National Health Federation  
 PO Box 688  
 Monrovia, California 91017  
 USA  
 Tel.: +1 (626) 357 2182  
 Fax: +1 (626) 303 0642

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION**

Dr Richard **Cottrell**  
 Director General  
 WSRO  
 70 Collingwood House  
 Dolphin Square  
 SW1V 3LX London  
 United Kingdom  
 Tel.: +44 (20) 7821 6800  
 Fax: +44 (20) 7834 4137  
 E-Mail: [rcottrell@wsro.org](mailto:rcottrell@wsro.org)

Dr. Charles **Baker**  
 Scientific Committee Member  
 WSRO  
 70 Collingwood House  
 Dolphin Square  
 SW1V 3LX London  
 United Kingdom  
 Tel: +44 (20) 7821 6800  
 Fax: +44 (20) 7834 4137  
 E-Mail: [cbaker@sugar.org](mailto:cbaker@sugar.org)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATION****WHO - WORLD HEALTH ORGANIZATION**

Dr Chizuru **Nishida**  
 Scientist  
 Department of Nutrition for Health and Development  
 (NHD)  
 WHO  
 20. Avenue Appia  
 1211 Geneva 27  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (22) 791 3317/3455  
 Fax: +41 (22) 791 4156  
 E-Mail: [nishidac@who.int](mailto:nishidac@who.int)

Dr Lisa **Rogers**  
 Technical Officer  
 Department of Nutrition for Health and Development  
 (NHD)  
 WHO  
 20, Avenue Appia  
 1211 Geneva  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (22) 791 1957  
 Fax: +41 (22) 791 4156  
 E-Mail: [rogersl@who.int](mailto:rogersl@who.int)

Prof John **Cummings**  
 WHO Temporary Adviser  
 c/o Dr Chizuru Nishida, Nutrition for Health and  
 Development  
 WHO  
 20. Avenue Appia  
 1211 Geneva 27  
 Switzerland  
 Tel.: +41 (22) 791 3317/3455  
 Fax: +41 (22) 791 4156  
 E-Mail: [j.h.cummings@dunee.ac.uk](mailto:j.h.cummings@dunee.ac.uk)

Dr Soren Bo **Madsen**  
 Technical Officer Food and Chemical Safety  
 WHO, Regional Office for the Eastern Mediterranean  
 Abdul Razzak Al Sanhoury Street  
 P.O.Box 7608 Nasr City  
 11371 Cairo  
 Egypt  
 Tel.: +202 276 65317  
 Fax: +202 227 65415  
 E-Mail: [madsens@emro.who.int](mailto:madsens@emro.who.int)

**FAO – FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS**

Mrs Ruth **Charrondiere**  
 Nutrition Officer  
 FAO  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome  
 Italy  
 Tel.: +39 (6) 570 56134  
 Fax: +39 (6) 570 54593  
 E-Mail: [ruth.charrondiere@fao.org](mailto:ruth.charrondiere@fao.org)

**GERMAN SECRETARIAT**

Mr Georg **Müller**  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Consumer Protection  
Rochusstraße 1  
53123 Bonn, Germany  
Tel.: +49 (228) 99 529 33 87  
Fax: +49 (228) 99 529 49 65  
E-Mail: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

Mrs Ursula **Siebert**  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Consumer Protection  
Rochusstraße 1  
53123 Bonn, Germany  
Tel.: +49 (228) 99 529 33 87  
Fax: +49 (228) 99 529 49 65  
E-Mail: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

Mr Peter **Braun**  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Consumer Protection  
Rochusstraße 1  
53123 Bonn, Germany  
Tel.: +49 (228) 99 529 33 87  
Fax: +49 (228) 99 529 49 65  
E-Mail: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

**CODEX SECRETARIAT**

Ms Selma Doyran  
Codex Secretary  
Joint FAO/WHO Food Standards Programm  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153Rome  
Italy  
Tel.: +39 (6) 570 55826  
Fax: +39 (6) 570 54593  
E-Mail: [selma.doyran@fao.org](mailto:selma.doyran@fao.org)

Dr Jeronimas **Maskeliunas**  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programm  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153Rome  
Italy  
Tel.: +39 (6) 570 53967  
Fax: +39 (6) 570 54593  
E-Mail: [jeronimas.maskeliunas@fao.org](mailto:jeronimas.maskeliunas@fao.org)

Mr Yongxiang **Fan**  
WHO Fellowship/FAO Consultant  
Joint FAO/WHO Food standards Programm  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153Rome  
Italy  
Tel.: +39 (6) 570 55629  
Fax: +39 (6) 570 54593  
E-Mail: [yongxiang.fan@fao.org](mailto:yongxiang.fan@fao.org)

## ANNEXE II

## I. LISTE DE MÉTHODES POUR LES FIBRES ALIMENTAIRES (à l'étape 8 de la Procédure)

Norme	Dispositions	Méthode	Principe	Type
<b>Méthodes générales qui ne mesurent pas la fraction de faible poids moléculaire (à savoir &lt;=9 unités monomériques)<sup>(2)</sup></b>				
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, lignine et parois cellulaires végétales. <sup>(4)</sup>	AOAC 985.29	Enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, lignine et parois cellulaires végétales. <sup>(4)</sup>	AOAC 991.43	Enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, lignine et parois cellulaires végétales. <sup>(4)</sup>	AOAC 992.16	Enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires dans les aliments et les produits alimentaires contenant moins de 2 % d'amidon <sup>(4)</sup> .	AOAC 993.21	Non enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau, quantifiées en tant que composants sucres neutres, acides uroniques et lignine Klason. <sup>(4)</sup>	AOAC 994.13	Enzymatique chimique	III
<b>Méthodes générales qui mesurent tant la fraction de poids moléculaire élevé (&gt; 9 unités monomériques) que la fraction de faible poids moléculaire (&lt;=9 unités monomériques)<sup>(2)</sup></b>				
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, maltodextrines résistantes, lignine et parois cellulaires végétales. <sup>(3)</sup>	AOAC 2001.03	Enzymatique-gravimétrique et chromatographie liquide	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires (polysaccharides solubles + insolubles + lignine + amidon résistant + oligosaccharides).	AOAC 2009.01	Enzymatique-gravimétrique et chromatographie liquide haute pression	III
<b>Méthodes qui mesurent les composants individuels spécifiques (unités monomériques : toute la plage est couverte pour chaque type de composant)<sup>(2)</sup></b>				
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires insolubles dans les aliments et les produits alimentaires	AOAC 991.42	Enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	(1→3)(1→4) Bêta-D-glucanes	AOAC 992.28	Enzymatique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fibres alimentaires solubles dans les aliments et les produits alimentaires	AOAC 993.19	Enzymatique gravimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	(1→3)(1→4) Bêta-D-glucanes	AOAC 995.16	Enzymatique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fructanes (oligofructoses, inuline, inuline hydrolysée, polyfructoses, fructo-oligosaccharides)	AOAC 997.08	Enzymatique et HPAEC-PAD	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Fructanes (oligofructoses, inuline, inuline hydrolysée, polyfructoses, fructo-oligosaccharides)	AOAC 999.03	Enzymatique et colorimétrique	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Polydextrose	AOAC 2000.11	HPAEC-PAD	III
Tous les aliments <sup>(1)</sup>	Trans-galacto-oligosaccharides	AOAC 2001.02	HPAEC-PAD	III
Tous les	Amidon résistant (recommandé pour RS2)	AOAC 2002.02	Enzymatique	III

Norme	Dispositions	Méthode	Principe	Type
aliments <sup>(1)</sup>	& RS3)			
<b>Autres méthodes<sup>(2)</sup></b>				
Tous les aliments	Glucanes et mannanes insolubles d'écorces de levure (uniquement pour les écorces de levure)	Eurasyp (European association for specialty yeast product) – LM Bonanno. Biospringer- 2004 – version en ligne : <a href="http://www.eurasyp.org/public.technique.home.screen">http://www.eurasyp.org/public.technique.home.screen</a> .	Chimique et HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments	Fructo-oligosaccharides (<5 unités monomériques)	Ouarné et al. 1999 dans <i>Complex Carbohydrates in Foods</i> . Édition : S. Sungsoo, L. Prosky et M. Dreher. Marcel Dekker Inc, New York	HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments	Polysaccharides non-amylacés (PNA) <sup>(3)</sup>	Englyst H.N, Quigley M.E., Hudson G. (1994) Determination of dietary fibre as non-starch polysaccharides with gas-liquid chromatographic high performance liquid chromatographic or spectrophotometric measurement of constituent sugars – Analyst 119, 1497-1509	Enzymatique et chromatographie gaz-liquide	IV

<sup>(1)</sup> Les utilisateurs devraient consulter la description de chaque méthode pour les matrices alimentaires qui ont fait l'objet d'une étude inter-laboratoire dans les méthodes d'analyse officielles de AOAC International.

<sup>(2)</sup> Deux possibilités sont offertes aux autorités nationales : inclure ou non les glucides à 3-9 unités monomériques et quels sont les polymères glucidiques isolés ou synthétiques présentant des bienfaits physiologiques. (Voir GL 2-1985)

<sup>(3)</sup> Pas de quantification de l'amidon résistant. Voir les méthodes spécifiques.

<sup>(4)</sup> Pas de quantification de l'inuline, de l'amidon résistant, de la polydextrose et des maltodextrines résistantes. Voir les méthodes spécifiques.

## II. Modification de la note de bas de page 1 jointe à la définition des fibres alimentaires dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel – GL 2-1985

*<sup>1</sup>Si elles sont d'origine végétale, les fibres alimentaires peuvent comprendre des fractions de lignine et/ou d'autres composants associés avec des polysaccharides dans les parois cellulaires végétales. Ces composants peuvent également être mesurés par certaines méthodes d'analyse pour les fibres alimentaires. Cependant, ils ne sont pas inclus dans la définition des fibres alimentaires s'ils sont extraits et réintroduits dans un aliment.*

## ANNEXE III

**AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE  
NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS  
NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX  
POUR LA POPULATION GÉNÉRALE**  
(à l'étape 5 de la Procédure)

## 1. PRÉAMBULE

Ces principes s'appliquent à l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence du Codex à des fins d'étiquetage (VNR) pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale, à savoir tous les individus de plus de 36 mois. Ces valeurs peuvent être utilisées pour aider les consommateurs 1) à estimer les contributions relatives de différents produits à l'apport alimentaire global sain et 2) à comparer la teneur en éléments nutritifs entre les produits.

Un gouvernement peut choisir d'utiliser les VNR ou, en alternative, d'étudier le caractère adapté des principes généraux ci-dessous et de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région pour établir ses propres valeurs nutritionnelles de référence à des fins d'étiquetage. Par exemple, au niveau national, les valeurs à l'échelle de la population pour la population générale peuvent être établies en pondérant des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers destinés à des groupes d'âge et de sexe différents, en utilisant les données de recensement pour un pays et les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe. De plus, les gouvernements peuvent établir des valeurs nutritionnelles de référence d'étiquetage des aliments qui tiennent compte de facteurs spécifiques au pays ou à la région et qui ont une influence sur l'absorption ou l'utilisation des éléments nutritifs. Les gouvernements peuvent également décider d'établir ou non des valeurs nutritionnelles de référence séparées aux fins d'étiquetage des aliments pour des tranches spécifiques de la population générale, comme les femmes enceintes et allaitantes.

## 2. DÉFINITIONS

2.1. *Niveau nutritionnel individuel 98 (INL<sub>98</sub>)*<sup>1</sup> correspond à la valeur d'apport nutritionnel journalier estimée répondant aux besoins de 98 pour cent des individus en bonne santé apparente appartenant à un groupe spécifique établi en fonction de l'étape de la vie et du sexe.

2.2. *Niveaux d'apport supérieurs (UL)*<sup>2</sup> correspond au niveau maximal d'apport habituel à partir de toutes les sources d'un élément nutritif estimé non susceptible d'avoir des effets adverses pour la santé humaine.

## 3. PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX

### A. *Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR*

Il convient de tenir compte des valeurs de l'apport nutritionnel journalier\_ récentes et pertinentes de la FAO/OMS comme sources primaires pour établir les VNR.

Les valeurs pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus autres que la FAO/OMS peuvent aussi être prises en compte.

### B. *Choix de la base appropriée*

Les VNR devraient se baser sur le niveau nutritionnel individuel 98 (INL<sub>98</sub>). En l'absence d'un INL<sub>98</sub> établi pour un élément nutritif pour un ou plusieurs sous-groupes spécifiques, il peut être approprié d'envisager l'utilisation d'autres valeurs ou fourchettes de référence qui ont été établies par des organismes scientifiques compétents reconnus. La détermination de ces valeurs devrait être examinée au cas par cas.

<sup>1</sup> Des pays différents peuvent utiliser d'autres termes pour ce concept, par exemple apport nutritionnel recommandé (ANR), apport journalier recommandé (AJR), apport nutritionnel de référence (RNI - Reference Nutrient Intake), ou apport de référence pour la population (PRI - Population Reference Intake).

<sup>2</sup> Des pays différents peuvent utiliser d'autres termes pour ce concept, par exemple niveau supérieur d'apport nutritionnel tolérable (UL), ou extrémité supérieure de la fourchette des apports sûrs.

Les VNR pour la population générale devraient être déterminées en calculant les moyennes pour un groupe de la population de référence donné de plus de 36 mois. Les valeurs nutritionnelles de référence déterminées par le CCNFSDU se basent sur les valeurs pour les adultes hommes (19 à 65 ans) et femmes (19 à 50 ans).†

Aux fins de l'établissement de ces VNR, les valeurs pour les femmes enceintes et allaitantes devraient être exclues.

***C. Prise en compte des niveaux d'apport supérieurs***

L'établissement de VNR pour la population générale devrait également tenir compte des niveaux d'apport supérieurs établis par des organismes scientifiques compétents reconnus.

**AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES  
OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT  
L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL**

**(À l'étape 3 de la Procédure)**

**3.4 PRÉSENTATION DE LA TENEUR EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS**

**3.4.4** Les données numériques sur les vitamines et les sels minéraux devraient être exprimées en unités métriques et/ou en pourcentage de la valeur nutritionnelle de référence pour 100 g ou 100 ml du produit prêt à l'emploi ou par emballage, si celui-ci ne contient qu'une seule portion. En outre, ces renseignements peuvent être déclarés par ration, telle que quantifiée sur l'étiquette, ou par portion, à la condition que le nombre de portions contenues dans l'emballage soit indiqué.

De plus, les renseignements sur les protéines devraient aussi être exprimés en pourcentages de la valeur nutritionnelle de référence.<sup>3</sup>

Les valeurs nutritionnelles de référence à des fins d'étiquetage (VNR) ci-après concernent la population générale, identifiée comme les individus de plus de 36 mois.

Vitamine A ( $\mu\text{g RE}$ ) ~~800~~<sup>5</sup>      550<sup>4</sup>

Vitamine D ( $\mu\text{g}$ ) 5<sup>5</sup>

**Vitamine E (mg  $\alpha$ -TE) 8,8**<sup>6</sup>

**Vitamine K ( $\mu\text{g}$ ) 60**

Vitamine C (mg) ~~60~~ 45

Thiamine (mg) ~~1,4~~ 1,2

Riboflavine (mg) ~~1,6~~ 1,2

Niacine (mg  $\text{NE}$ ) ~~18~~<sup>5</sup> 15<sup>7</sup>

Vitamine B<sub>6</sub> (mg) ~~2~~ 1,3

Acide folique ( $\mu\text{g}$ ) ~~200~~ **Folate ( $\mu\text{g DFE}$ ) 400**<sup>8</sup>

Vitamine B<sub>12</sub> ( $\mu\text{g}$ ) ~~1~~ 2,4

**Pantothénate (mg) 5,0**

**Biotine ( $\mu\text{g}$ ) 30**

Calcium (mg) ~~800~~ 1000

<sup>3</sup> Pour tenir compte de l'évolution scientifique future, des recommandations de la FAO/OMS et d'autres experts à venir et des autres informations pertinentes, la liste des éléments nutritifs et la liste des valeurs nutritionnelles de référence devraient être révisées régulièrement.

<sup>4</sup> Ajout proposé à la section 3.2.7 (Calcul des éléments nutritifs) de Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : « En ce qui concerne la déclaration du  $\beta$  carotène (provitamine A), le coefficient de conversion suivant doit être utilisé : RE = équivalent rétinol : 1  $\mu\text{g}$  rétinol = 1  $\mu\text{g}$  RE ; 1  $\mu\text{g}$   $\beta$ -carotène = 0,167  $\mu\text{g}$  RE ; 1  $\mu\text{g}$  de caroténoïde autre que la provitamine A = 0,084  $\mu\text{g}$  RE

<sup>5</sup> Les valeurs nutritionnelles de référence pour la vitamine D et l'iode peuvent ne pas être applicables pour les pays dont les politiques nutritionnelles nationales ou les conditions locales garantissent de manière suffisante que les besoins individuels sont satisfaits. Voir aussi la section 3.2.6.1 des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel.

<sup>6</sup>  $\alpha$ -TE = équivalents  $\alpha$ -tocophérol : 1 mg RRR- $\alpha$ -tocophérol (*d*- $\alpha$ -tocophérol) = 1 mg  $\alpha$ -TE ; 1 mg  $\beta$ -tocophérol = 0,5  $\alpha$ -TE ; 1 mg  $\gamma$ -tocophérol = 0,1  $\alpha$ -TE ; 1 mg  $\alpha$ -tocotriénol = 0,3  $\alpha$ -TE ; 1 mg all-*rac*- $\alpha$ -tocophérol (*dl*- $\alpha$ -tocophérol) = 0,74  $\alpha$ -TE.

<sup>7</sup> NE = équivalents niacin ; facteur de conversion du tryptophane en niacine : 60 pour 1.

<sup>8</sup> DFE = équivalents folate alimentaire ; 1  $\mu\text{g}$  folate alimentaire = 1  $\mu\text{g}$  DFE ; 1  $\mu\text{g}$  acide folique = 1,7  $\mu\text{g}$  DFE

Magnésium (mg) ~~300~~ **240**

Iode ( $\mu\text{g}$ ) 150<sup>3</sup>

Fer (mg) (% biodisponibilité)<sup>9</sup> **14,3 (15 %) 18,0 (12 %) 21,6 (10 %) 43,1 (5 %)**

Zinc (mg) (% biodisponibilité)<sup>7-15</sup> **3,6 (élevée) 6,0 (modérée) 11,9 (faible)**

Sélénium ~~Valeur à établir~~ ( $\mu\text{g}$ ) **30**

Phosphore (mg) 700\*

Chlorure (g) 2,3\*

Cuivre ~~Valeur à établir~~ ( $\mu\text{g}$ ) 900\*

Fluorure (mg) 3,5\*

Manganèse (mg) 2,1\*

Chrome ( $\mu\text{g}$ ) 30\*

Molybdène ( $\mu\text{g}$ ) 45\*

\* Cette valeur se fonde sur celle de l'Institute of Medicine of the National Academies of Science aux États-Unis.

---

<sup>9</sup> Les pays devraient déterminer les VNR appropriées qui représentent au mieux la biodisponibilité du fer et du zinc dans leurs régimes alimentaires nationaux. Des directives concernant la détermination de la biodisponibilité des régimes alimentaires nationaux figurent dans la publication : OMS (2004) Vitamin and mineral requirements in human nutrition. 2<sup>e</sup> éd. Organisation mondiale de la Santé, Genève.

## DOCUMENT DE PROJET

**PROPOSITION RÉVISÉE DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS (CAC/GL 09-1987)****1. OBJET ET PORTÉE DES NOUVEAUX TRAVAUX PROPOSÉS**

Les *Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CAC/GL 09-1987) (*Principes*) fournissent des éléments d'orientation pour le maintien ou l'amélioration de la qualité nutritionnelle globale des aliments par l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins d'enrichissement (tel que défini dans les *Principes*) de restitution et d'équivalence nutritionnelle. Les *Principes* visent également l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments spéciaux afin d'assurer une teneur appropriée et suffisante en éléments nutritifs. Les *Principes* entendent éviter l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et, partant, réduire les risques pour la santé qui découlent de l'ingestion excessive desdits éléments, ou encore de carences ou d'apports déséquilibrés. Les *Principes* sont destinés à s'appliquer à tous les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels sont ajoutés.

Plusieurs organismes (dont la Communauté européenne et l'Argentine) autorisent l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments pour des raisons autres que celles énumérées dans les *Principes*, par exemple les adjonctions facultatives dans le but d'offrir aux consommateurs un plus grand choix d'aliments enrichis en vitamines et sels minéraux. Certains d'entre eux indiquent que les restrictions dans ce domaine ne devraient être justifiées que par des raisons de sécurité et par la possibilité d'induire les consommateurs en erreur. Les *Principes* ne permettent donc plus de traiter tous les cas d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments. Une révision des *Principes* peut être opportune, de même que l'extension des principes de base afin de donner des consignes relatives à l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

L'une des lacunes apparentes des *Principes* est qu'aucune différence explicite n'est signalée entre l'enrichissement obligatoire et facultatif par les fabricants. Un enrichissement facultatif se produit lorsqu'un fabricant choisit en toute liberté d'enrichir un ou plusieurs aliments. Dans certains cas, l'impulsion en faveur d'un enrichissement facultatif provient du gouvernement mais, de manière générale, un tel enrichissement semble plutôt résulter d'un intérêt croissant de la part des consommateurs et de l'industrie alimentaire à disposer/proposer une sélection plus étendue d'aliments enrichis en vitamines et sels minéraux permettant des bénéfices potentiels pour la santé.<sup>10</sup>

Depuis l'introduction des *Principes* en 1987 et leurs amendements ultérieurs en 1989 et 1991, un certain nombre de changements se sont produits en ce qui concerne la disponibilité des aliments enrichis dans les différents pays et les approches visant à contrôler l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

En outre, les *Principes* ne tiennent aucun compte des progrès scientifiques dans l'évaluation des risques nutritionnels, y compris des normes afférentes récemment établies par les organismes scientifiques pertinents pour les niveaux supérieurs d'apport.

Compte tenu de l'expansion de l'adjonction d'éléments nutritifs aujourd'hui constatée dans de nombreux pays, les *Principes* doivent être étendus de manière à inclure des principes relatifs à l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels qui ne sont pas conformes aux critères actuels de l'enrichissement, de la restitution, de l'équivalence nutritionnelle ou des aliments spéciaux. L'intention des *Principes généraux* d'« éviter l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et, partant, réduire les risques pour la santé qui découlent de l'ingestion excessive desdits éléments, ou encore de carences ou d'apports déséquilibrés » serait également applicable à cet égard, mais nécessiterait d'autres moyens, tels que l'application de niveaux d'apport supérieurs.

L'intention des nouveaux travaux proposés est d'étendre la portée des « Principes de base » afin de définir également des principes régissant l'adjonction facultative en toute sécurité d'éléments nutritifs essentiels dans

---

<sup>10</sup> *Guidelines on food fortification with micronutrients* [Directives sur les aliments enrichis en micronutriments]. Publié par Lindsay Allen et al. OMS/FAO. 2006. p. 250.

le but de respecter les apports nutritionnels recommandés et de réduire le risque d'apports inadéquats sur preuve de données scientifiques pertinentes, en plus de « prévenir ou de corriger une carence démontrée en un ou plusieurs éléments nutritifs dans la population ou dans des groupes spécifiques de population ». Ces principes tiendraient compte et encourageraient une adjonction facultative rationnelle et sûre d'éléments nutritifs essentiels aux aliments. La révision des principes généraux devrait évaluer l'intégralité du document actuel, afin de garantir la cohérence et l'absence de contradiction au niveau des principes et des directives.

## 2. PERTINENCE ET ACTUALITÉ

Les travaux sont conformes au mandat du CCNFSU qui comprend les aspects suivants :

(a) étudier les problèmes nutritionnels spécifiques que lui soumet la Commission et conseiller celle-ci sur les questions générales relatives à la nutrition ;

(b) élaborer des dispositions générales relatives aux aspects nutritionnels de tous les aliments.

Les travaux sont opportuns en raison de l'accroissement de l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels à des fins autres que celles visées dans les *Principes* (à savoir à des fins d'enrichissement (tel que défini à l'heure actuelle), de restitution, d'équivalence nutritionnelle ou à des fins spéciales).

Il est essentiel que les consommateurs soient protégés des risques pour la santé dus à des excès ou déséquilibres nutritionnels. L'adjonction d'un élément nutritif essentiel à un aliment pour quelque raison que ce soit doit tenir compte de tous les risques afférents pour la santé.

## 3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

Les travaux impliqueraient une révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments pour prendre en considération l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments à des fins autres que celles stipulées dans les *Principes* actuels ainsi qu'un examen de la manière dont les consommateurs pourraient être protégés contre des excès, des déficits et des déséquilibres.

L'un des objectifs de la révision des *Principes* serait de réaffirmer que ces derniers englobent aussi l'enrichissement facultatif. Le Comité pourrait aussi étudier la nécessité de commencer par clarifier les similarités et les différences au niveau des principes concernant l'enrichissement obligatoire et facultatif. Par exemple, certains principes tels que la nécessité d'utiliser des évaluations des risques scientifiques pour orienter la prise de décision, pourraient s'appliquer à tous les types d'enrichissement, alors que la nature et l'étendue des besoins en santé publique seraient sans doute différentes pour une adjonction obligatoire et facultative.

Un autre objectif de la révision serait d'étudier la nécessité d'étendre la définition du terme enrichissement de manière à comprendre le respect des apports nutritionnels recommandés et la réduction du risque d'apport inadéquat tel que démontré par les données scientifiques pertinentes, en plus des objectifs actuels, à savoir prévenir ou corriger une carence démontrée en un ou plusieurs éléments nutritifs dans la population ou dans des groupes spécifiques de population.

Pour préserver l'intention des *Principes*, les nouveaux travaux potentiels devraient aussi étudier les progrès scientifiques dans l'évaluation des risques nutritionnels. Une telle approche devrait inclure la prise en compte de critères ou de principes afférents à :

- la sélection d'aliments appropriés à enrichir (par exemple établissement de critères d'intégration et/ou d'exclusion) ;
- la sélection des nutriments pouvant être ajoutés ; et
- la détermination de niveaux d'adjonction maximum et minimum de nutriments autorisés conformément aux données scientifiques pertinentes.

Enfin, il conviendrait de tenir compte du fait que le consommateur pourrait être induit en erreur en ce qui concerne la qualité nutritionnelle des aliments enrichis et que des principes supplémentaires pourraient être nécessaires pour résoudre ce problème (par exemple principes afférents à l'étiquetage et aux allégations).

#### **4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX**

Les nouveaux travaux proposés aideraient les gouvernements dans l'élaboration de politiques visant l'adjonction tant obligatoire que facultative d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

Les nouveaux travaux réduiraient en outre les obstacles au commerce international en fournissant des orientations claires sur les aspects à prendre en compte au regard des sujets ci-dessus.

#### **5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX**

Les nouveaux travaux proposés en ce qui concerne les *Principes* s'inscrivent dans le droit fil de la vision stratégique et des objectifs exposés dans le Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius. Ils contribueront aux objectifs suivants : Objectif 1 - Mettre en place un cadre réglementaire cohérent et objectif 2 - Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques.

#### **6. INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX**

Les *Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* peuvent être pris en considération par d'autres Comités du Codex dans l'élaboration ou la révision de directives et de normes du Codex. De plus, la révision de ces principes peut tenir compte de textes du Codex afférents, tels que les *Directives concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* et les *Lignes directrices relatives aux préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants*.

#### **7. DÉTERMINATION DE LA NÉCESSITÉ ET DE LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES**

Non prévu.

#### **8. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES, AFIN QUE CELLES-CI PUISSENT ÊTRE PROGRAMMÉES**

Le Comité soutient la poursuite de la réflexion sur la nécessité et la faisabilité de l'établissement de niveaux d'apport supérieurs internationaux. Une telle réflexion peut nécessiter des avis scientifiques de l'OMS et de la FAO.

#### **9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DES NOUVEAUX TRAVAUX, Y COMPRIS LA DATE DE DÉBUT, LA DATE PROPOSÉE POUR L'ÉTAPE 5 ET LA DATE PROPOSÉE POUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION**

Sous réserve d'approbation par cette (la 31<sup>ème</sup>) session du Comité, les nouveaux travaux pourraient commencer dans le sillage de la 33<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (2010). Les modifications proposées aux *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* pourraient être distribuées pour observations par les gouvernements à l'étape 3 en 2010 après la 32<sup>ème</sup> session du CCNFSU (2010). Il est prévu que la 33<sup>ème</sup> session du CCNFSU (2011) avance le document à l'étape 5 et que la 35<sup>ème</sup> session du CCNFSU (2013) avance le document à l'étape 8. Par conséquent, ces travaux pourraient être achevés en quatre ans.

**Calendrier proposé :**

**Date de début : 2010**

**Date proposée pour l'adoption à l'étape 5 : 2011**

**Date proposée pour l'adoption par la Commission : 2014**

**DOCUMENT DE PROJET****PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LA RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE AU POINT DES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CAC/GL 08-1991)**

À l'heure actuelle, le terme « d'appoint » figure dans le titre des lignes directrices. Toutefois, l'OMS utilise le terme « complémentaires » de préférence à « d'appoint » (terme utilisé lors du développement des lignes directrices en 1991) ou « de sevrage » pour les aliments utilisés en plus du lait maternel ou des substituts au lait maternel parce que ces aliments complètent les apports du lait maternel ou des substituts au lait maternel pour les nourrissons de plus de 6 mois. Le Comité devrait envisager de remplacer le terme « d'appoint » par le terme « complémentaires ».

Depuis la publication des lignes directrices en 1991, de nouvelles recommandations internationales basées sur des preuves concernant les besoins énergétiques et les besoins nutritionnels couverts par les aliments complémentaires, dont les préparations alimentaires complémentaires (FCF) pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, ont été établies.

En outre, les FCF se sont étendues ces dernières années des bouillies à différents types de produits alimentaires, dont :

- a) Les produits prêts à l'emploi tels que les pâtes et barres alimentaires ;
- b) Les fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile contenant généralement des protéines de haute qualité (par exemple protéines de lait ou de soja), des huiles végétales de haute qualité et des (micro)nutriments.

Ces aliments peuvent être consommés directement ou mélangés avec des aliments complémentaires locaux, améliorant ainsi la qualité globale des aliments complémentaires locaux.

**1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA RÉVISION**

Le principal objectif de la révision proposée est de mettre à jour les lignes directrices en ce qui concerne les aspects nutritionnels des préparations alimentaires complémentaires pour les nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, à partir des recommandations pertinentes basées sur des preuves et des apports nutritionnels de référence (RNI - Reference Nutrient Intakes) mis à jour pour les enfants de sept à 12 mois et de un à trois ans. La révision proposée a cinq buts :

- a) Modifier le nom et le contenu des lignes directrices afin de refléter la terminologie actuelle ;
- b) Réviser les densités énergétiques et nutritionnelles et la quantité journalière et la portion recommandées de FCF pour les nourrissons et les enfants en bas âge ;
- c) Renforcer les lignes directrices concernant l'importance des ingrédients clés ;
- d) Mettre à jour les lignes directrices sur les méthodes de traitement efficaces pour réduire ou éliminer les anti-nutriments ;
- e) Modifier les dispositions relatives à l'étiquetage en rapport avec l'utilisation des aliments complémentaires

Les poudres de micronutriments et de nutriments multiples non-alimentaires utilisées à domicile ne sont pas incluses dans le champ d'application de la révision proposée (par exemple brisures).

**2. PERTINENCE ET OPPORTUNITÉ**

Ces lignes directrices de 1991 ne sont plus actualisées au regard des preuves actuellement disponibles et doivent donc être mises à jour. La quantité de FCF actuellement recommandée, indiquée dans les lignes directrices (CAC/GL 08-1991), est trop élevée pour les enfants de 6 à 36 mois, qu'ils soient nourris au sein ou non, et ne laisse quasiment aucune place au lait maternel, aux substituts du lait maternel ou aux autres laits et aux aliments locaux. En outre, les niveaux recommandés d'enrichissement en vitamines et en sels minéraux sont trop faibles. La révision proposée est opportune car les pays et les régions sont actuellement en train de développer des normes pour les alimentaires complémentaires et tentent d'harmoniser leurs

actions avec le Codex. Par exemple, le Bureau national de normalisation de l'Ouganda travaille actuellement sur l'« amélioration de la sécurité et de la qualité des aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge en Ouganda », et recommande :

a) d'évaluer ces types de produits, y compris en termes de traitement, d'hygiène, de sécurité des produits et de qualité, conformément aux recommandations et normes internationales ;

b) de formuler des normes et codes nationaux pour la spécification des produits, l'hygiène et la commercialisation des produits, en droite ligne avec les développements au sein de la Commission du Codex Alimentarius et des activités de l'OMS et de la FAO.

La Région de l'Afrique orientale (incluant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie) procède aujourd'hui à l'harmonisation des normes concernant les aliments pour nourrissons sur la base des normes et lignes directrices du Codex.

### **3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER**

Il est proposé que les travaux révisent le titre, le champ d'application et le contenu des lignes directrices et révisent les sections 2, 3, 4, 5, 6 et 9 et l'annexe. Conformément à leur objectif et à leur champ d'application, les travaux vont actualiser les lignes directrices en ce qui concerne les ingrédients à utiliser, la technologie de traitement, les portions quotidiennes, l'énergie issue des lipides, les niveaux d'enrichissement et les dispositions relatives à l'étiquetage, de manière à assurer une cohérence avec les recommandations actuelles scientifiquement fondées. De plus, les travaux mettront à jour les références aux autres normes/lignes directrices du Codex figurant dans les Lignes directrices, qui ont été révisées entre temps.

### **4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX**

La révision de ces Lignes directrices du Codex permet d'assurer la protection de la santé des consommateurs et la sécurité des aliments, en garantissant des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires et en tenant compte des besoins identifiés des enfants de six à 36 mois modérément malnutris et à risque.

Cette révision aiderait les gouvernement à améliorer la qualité des aliments utilisés dans les programmes alimentaires ainsi que ceux vendus pour une consommation par les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, ce qui protégerait directement la santé des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge.

Elle permettrait de garantir des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires de telle sorte que les produits qui ne respectent pas les critères qualitatifs spécifiés puissent être proposés mais non représentés à tort comme des FCF.

Ces travaux visent en outre à actualiser la contribution des normes alimentaires internationales et des textes afférents à la santé des nourrissons et des enfants en bas âge, sur la base des travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales dans ce domaine, dont l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le PAM et l'UNHCR. La révision des normes et lignes directrices du Codex correspondantes est recommandée par ces organisations intergouvernementales internationales.

### **5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX**

La révision proposée est conforme au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius. Elle contribuera aux objectifs suivants : Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents, en particulier l'activité 1.3 : « Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition ».

Elle contribuera par ailleurs aux objectifs suivants : Objectif 2 – Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente des principes scientifiques. Des preuves actualisées concernant les besoins énergétiques des aliments complémentaires, la fréquence d'ingestion et la capacité gastrique des nourrissons allaités ou non ainsi que des RNI actualisés constituent la base de cette révision.

### **6. INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX**

La Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge Codex Stan 074-1981, Rév. 1 -2006 propose des informations sur de nombreux composants

d'aliments à base de céréales mais ne précise pas les quantités à consommer quotidiennement ni les concentrations exhaustives de nutriments.

La présente proposition de révision des lignes directrices avancée par le Ghana propose des modifications des portions, des niveaux d'enrichissement, des ingrédients et des méthodes de traitement pour la vaste palette de denrées alimentaires qui, ensemble, constituent les FCF.

#### **7. DÉTERMINATION DE LA NÉCESSITÉ ET DE LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES**

Les directives récemment élaborées (2008) par l'OMS et l'UNICEF sur l'alimentation complémentaire des nourrissons et des enfants en bas âge de six à 23 mois seront prises en compte lors de la révision des lignes directrices.

#### **8. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES, AFIN QUE CELLES-CI PUISSENT ÊTRE PROGRAMMÉES**

Des informations provenant d'organisations extérieures pourraient être nécessaires en fonction de la disposition concernée.

#### **9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DES NOUVEAUX TRAVAUX, Y COMPRIS LA DATE DE DÉBUT, LA DATE PROPOSÉE POUR L'ÉTAPE 5 ET LA DATE PROPOSÉE POUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION ; LE DELAI POUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME NE DEVRAIT NORMALEMENT PAS DÉPASSER CINQ ANS**

<b>Activité</b>	<b>Étape/date</b>
Le 31 <sup>ème</sup> CCNFSDU accepte les travaux à réaliser	Novembre 2009
La 33 <sup>ème</sup> session de la Commission approuve les nouveaux travaux	Juillet 2010
Les Lignes directrices sont transmises à des fins d'observations pour examen par la 32 <sup>ème</sup> session du CCNFSDU, 2010	Étape 3 / 2010
Adoption provisoire par la 34 <sup>ème</sup> session de la Commission, juillet 2011	Étape 5 / Juillet 2011
Adoption finale par la 35 <sup>ème</sup> session de la Commission	Étape 8 / 2012

**DOCUMENT DE PROJET****PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES LIÉES AU RÉGIME ALIMENTAIRE POUR LA POPULATION GÉNÉRALE****1. OBJET ET PORTÉE DES TRAVAUX PROPOSÉS**

La Résolution 57.17 de l'Assemblée mondiale de la santé a avalisé la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé (ci-dessous « Stratégie mondiale ») et a demandé que la Commission du Codex Alimentarius continue à prendre pleinement en considération, dans le cadre de son mandat opérationnel, les actions fondées sur des données factuelles qu'elle pourrait prendre pour améliorer les normes sanitaires applicables aux aliments, dans le sens des buts et objectifs de la Stratégie mondiale. Elle a constaté que les efforts de santé publique pourraient être renforcés par l'utilisation de normes et spécifications internationales, notamment celles du Codex, et a identifié l'étiquetage comme domaine de développement futur potentiel, dans le but de permettre aux consommateurs d'être mieux informés sur le contenu des aliments.

Les principaux objectifs des travaux proposés sont les suivants :

a) Établir des principes et des critères du Codex pour le développement de VNR à des fins d'étiquetage pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale *de plus de 36 mois* ; et

b) Établir des VNR pour les éléments nutritifs sélectionnés sur la base de ces principes et critères.

**2. PERTINENCE ET OPPORTUNITÉ**

Les travaux sont pertinents et opportuns au regard de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale en tant que moyen de réduire le fardeau mondial que représentent les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.

Ces travaux sont conformes au mandat du CCNFSDU qui comprend les aspects suivants :

a) étudier les problèmes nutritionnels spécifiques que lui soumet la Commission et conseiller celle-ci sur les questions générales relatives à la nutrition ; et

b) élaborer des dispositions générales relatives aux aspects nutritionnels de tous les aliments.

Dans leur Projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, l'OMS et la FAO ont proposé que le CCNFSDU et le CCFL étudient le développement de VNR à des fins d'étiquetage pour les éléments nutritifs qui sont associés aussi bien à une augmentation qu'à une diminution du risque de maladies non transmissibles (CL 2006/44-CAC). Actuellement, la section 3.4.4 des *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985, (Rév. 1-1993) (ci-après les Directives) permet la déclaration volontaire des quantités de protéines et de 14 vitamines et sels minéraux sous la forme de pourcentages des valeurs nutritionnelles de référence (VNR) comme un moyen d'informer le consommateur sur l'importance des quantités contenues dans un aliment.

Dans un sujet apparenté, la Commission a approuvé de nouveaux travaux du CCFL visant à étudier des modifications des Directives au regard de la liste des éléments nutritifs à la section 3.2 qui devraient être déclarés dans tous les cas à titre soit obligatoire soit volontaire (ALINORM 08/31/REP, annexe X). En ce qui concerne cette liste, le CCFL a proposé à sa dernière réunion d'inclure les gras saturés et les sucres totaux, et de maintenir le sodium/sel, les acides gras *trans*, les sucres ajoutés et les fibres alimentaires entre crochets en vue d'un examen ultérieur (ALINORM 09/32/22, paragraphes 13 à 42 et annexe II). Le CCFL a transmis certaines questions au CCNFSDU, dont une demande d'examiner l'inclusion des gras saturés et du sodium en relation avec les valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles (ALINORM 09/32/22 paragraphe 42).

### **3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER**

Les travaux devraient d'abord porter sur le développement de principes et de critères pour l'établissement de VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire dans une annexe aux Directives. Ensuite, le CCNFSDU devrait proposer des modifications à la liste des VNR figurant à la section 3.4.4 sur la base de ces principes.

La priorité absolue pour la sélection des éléments nutritifs à des fins d'évaluation devrait être accordée aux éléments nutritifs qui ont été renvoyés au CCNFSDU par le CCFL. Les autres éléments nutritifs qui respectent les critères définis dans les Principes que le Comité établira devraient être les suivants dans l'ordre de priorité.

### **4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX**

Ces travaux respectent les critères du Codex régissant l'établissement des priorités des travaux et amélioreraient la protection de la santé des consommateurs, aideraient à garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tiendraient compte des besoins identifiés des pays en développement.

### **5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX**

Ces travaux contribueraient aux objectifs ci-dessous, identifiés dans le Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius :

- Mettre en place un cadre réglementaire cohérent (notamment 1.3 : Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition)
- Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques
- Promouvoir la coopération entre le Codex et les organisations internationales pertinentes

### **6. INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX**

Dans un sujet apparenté, la Commission a approuvé de nouveaux travaux du CCNFSDU visant à développer des principes généraux pour l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel, et à réviser et à étendre les VNR pour les vitamines et les sels minéraux de la section 3.4.4 sur la base de ces principes (ALINORM 08/31/rep, annexe X). Le CCNFSDU reconnaît la nécessité de coordonner étroitement ces deux domaines de travail.

### **7. DÉTERMINATION DE LA NÉCESSITÉ ET DE LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES**

Des avis scientifiques sur les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire sont disponibles grâce à des évaluations récentes et exhaustives conduites par l'OMS/FAO et par d'autres organismes compétents reconnus.

### **8. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES, AFIN QUE CELLES-CI PUISSENT ÊTRE PROGRAMMÉES**

Des informations provenant d'organisations extérieures pourraient être nécessaires en fonction de l'élément nutritif concerné.

**9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DE CES NOUVEAUX TRAVAUX, Y COMPRIS LA DATE DE DÉBUT, LA DATE PROPOSÉE POUR L'ÉTAPE 5 ET LA DATE PROPOSÉE POUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION. LE DELAI POUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME NE DEVRAIT NORMALEMENT PAS DÉPASSER CINQ ANS.**

Activité	Étape/date Principes	Étape/date VNR*
Le 31 <sup>ème</sup> CCFNSDU accepte les travaux à réaliser	Novembre 2009	Novembre 2009
La 33 <sup>ème</sup> session de la Commission approuve les nouveaux travaux	Juillet 2010	Juillet 2010
Les principes sont transmis à des fins d'observations pour examen par la 32 <sup>ème</sup> session du CCFNSDU, 2010	Étape 3 / 2010	
Les VNR sont transmises à des fins d'observations pour examen par la 32 <sup>ème</sup> session du CCFNSDU, 2010		Étape 3 / 2011
Adoption par la 34 <sup>ème</sup> session de la Commission	Étape 5 / 2011	
Examen par la 33 <sup>ème</sup> session du CCFNSDU	Étape 7 / 2011	
Adoption par la 35 <sup>ème</sup> session de la Commission		Étape 5 / 2012
Examen par la 34 <sup>ème</sup> session du CCFNSDU		Étape 7 / 2012
Adoption finale par la 36 <sup>ème</sup> session de la Commission	Étape 8 / 2013	Étape 8 / 2013

\* Un délai plus important sera peut-être nécessaire pour les VNR.